
Diplôme de comptabilité et de gestion

Rapport du jury - session 2024

Mathieu LABBOUZ, président du DCG,
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la
recherche

1	PRÉSENTATION DE LA SESSION 2024.....	2
1.1	Composition du directoire.....	2
1.2	Des inscriptions relativement stables sur la session 2024.....	2
1.2.1	Les candidats inscrits	2
1.3	Les résultats de la session 2024	5
1.3.1	Une baisse du nombre de diplômés en 2024.....	5
1.3.2	Résultats par UE.....	7
1.3.3	Fraudes	9
2	COMMENTAIRES DES RÉSULTATS POUR LES UE OBLIGATOIRES	10
2.1	AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES.....	10
2.1.1	Fondamentaux du droit – UE 1	10
2.1.2	Droit des sociétés et des autres groupements d'affaires – UE 2	13
2.1.3	Droit social – UE 3.....	16
2.1.4	Droit fiscal – UE 4	19
2.2	AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	21
2.2.1	Comptabilité - UE 9	21
2.2.2	Comptabilité approfondie – UE 10	23
2.2.3	Contrôle de gestion – UE 11	25
2.2.4	Finance d'entreprise – UE 6.....	27
2.3	AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE.....	30
2.3.1	Économie contemporaine – UE 5	30
2.3.2	Management – UE 7	32
2.4	AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	34
2.4.1	Système d'information et de gestion – UE 8	34
2.4.2	Anglais appliqué aux affaires – UE 12	36
2.4.3	Communication professionnelle – UE 13	41

1 PRÉSENTATION DE LA SESSION 2024

Les épreuves écrites de la session 2024 se sont déroulées du 21 mai au 31 mai 2024. Sur le fond, la session 2024 s'inscrit dans la continuité de la session 2023 : nature d'épreuves identique, principes de correction similaires (double correction et évaluation par compétences) et maintien, pour chaque unité d'enseignement (UE) de l'équilibre entre questions calculatoires et questions analytiques.

La session 2024 a cependant été marquée par l'organisation d'une session spécifique en Nouvelle-Calédonie, qui s'est déroulée du 18 au 26 juin 2024. Le présent rapport intègre les deux sessions.

Le jury s'est tenu le lundi 8 juillet pour une publication des résultats le 10 juillet 2024.

1.1 Composition du directoire

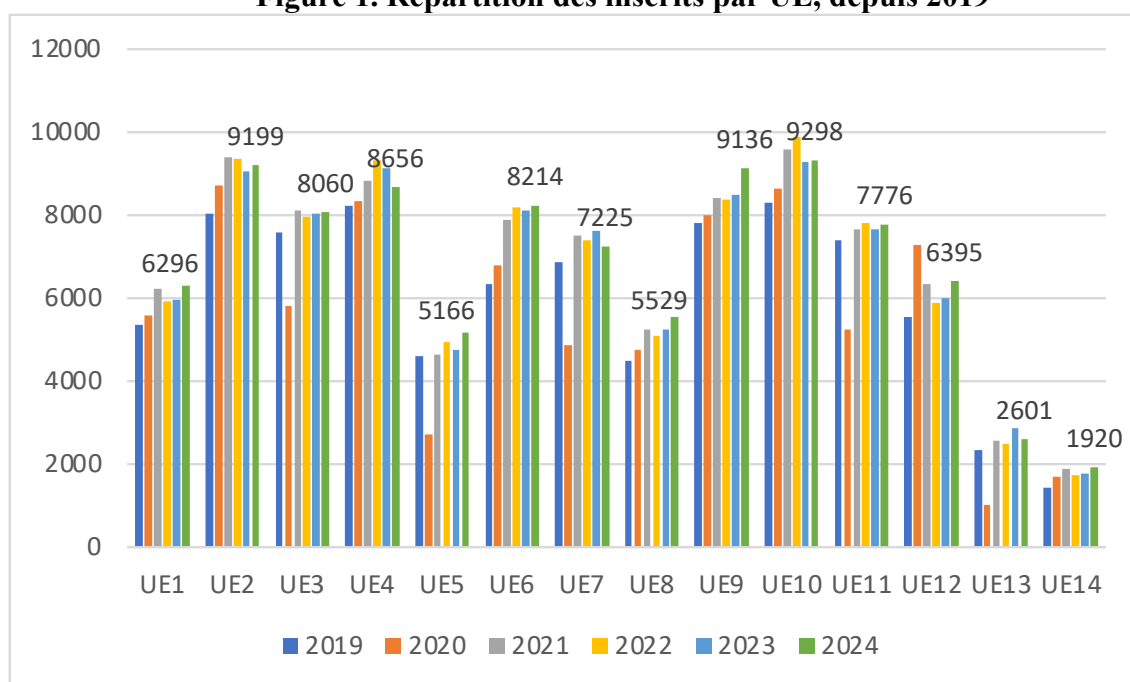
Président	Mathieu LABBOUZ, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.
Vice-président	Laetitia LEGALAIS, maître de conférences, Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
Membres	Éric CAYOL, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche. Didier GOUILL, inspecteur pédagogique régional dans l'académie de Nantes. Audrey STEINMANN, inspectrice pédagogique régionale de l'académie de Strasbourg

1.2 Des inscriptions relativement stables sur la session 2024

1.2.1 Les candidats inscrits

Les effectifs demeurent relativement stables (24 369 inscrits à moins une UE contre 23 906 en 2024). On note quelques variations au sein de chaque UE, qui reflètent notamment les taux de réussite des sessions précédentes. Un tiers des candidats se sont inscrits à 4 UE cette année et un cinquième d'entre eux à 5 UE.

Figure 1. Répartition des inscrits par UE, depuis 2019



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

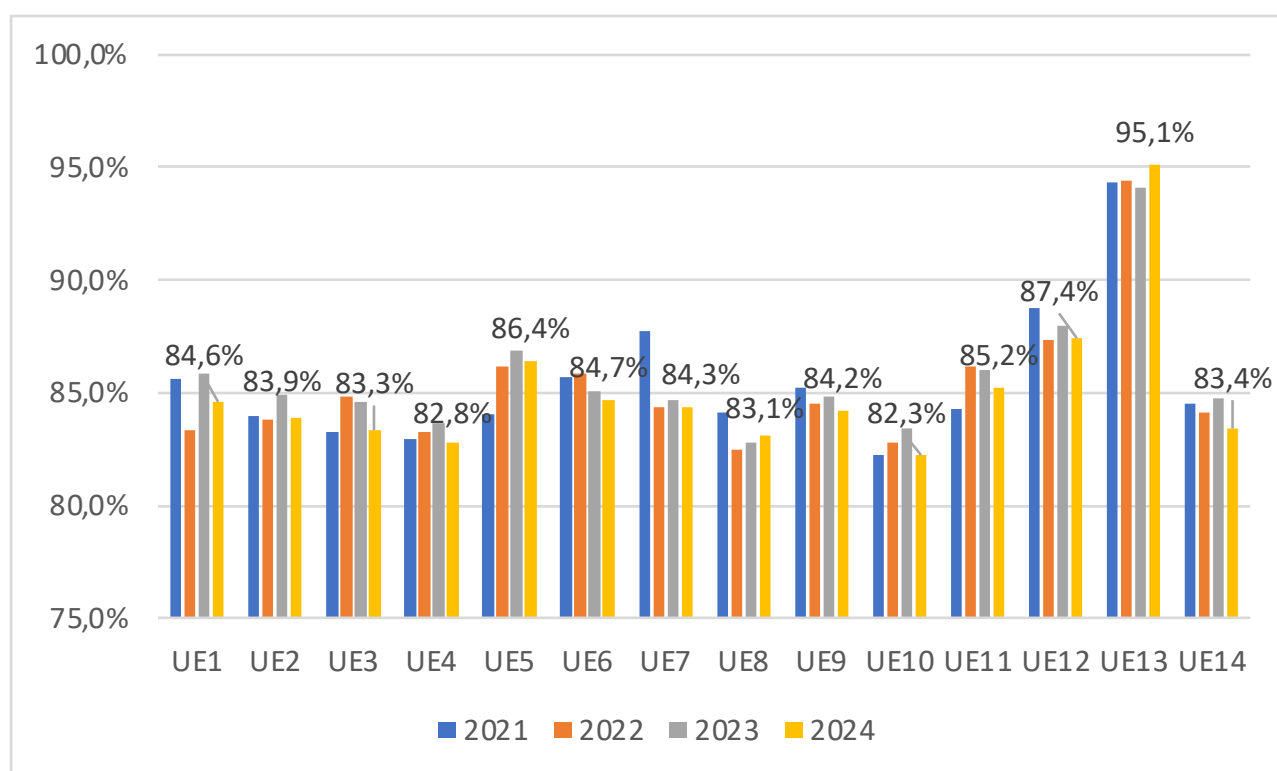
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Rappel – liste des unités d’enseignement

- | | |
|---------------------------|---|
| 1- Fondamentaux du droit | 8- Système d’information et de gestion |
| 2- Droit des sociétés | 9- Comptabilité |
| 3- Droit social | 10- Comptabilité approfondie |
| 4- Droit fiscal | 11- Contrôle de gestion |
| 5- Économie contemporaine | 12- Anglais appliqué aux affaires |
| 6- Finance | 13- Communication professionnelle |
| 7- Management | 14- Épreuve facultative de langue vivante |

Le taux de présence reste relativement stable depuis 2021, entre 82,3 % (Comptabilité approfondie - UE10) et 87,4 % (Anglais appliqué aux affaires - UE12) pour les épreuves écrites, et 95,1 % pour l’épreuve de communication professionnelle (UE13).

Figure 2. Répartition des taux de présence par UE, depuis 2021



Source. Cyclades, application de gestion de l’examen

Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Tableau 1. Répartition des inscrits par académie

Académies	2024	2023	2022	Évolution 2022/2024
Aix-Marseille	1311	1164	1179	11%
Amiens	442	463	520	-15%
Besançon	307	329	337	-9%
Bordeaux	1020	1022	1025	0%
Clermont-Ferrand	302	298	282	7%
Corse	108	105	100	8%
Dijon	363	369	379	-4%
Grenoble	870	810	841	3%
Guadeloupe	215	219	202	6%
Guyane	83	74	99	-16%
La Réunion	386	358	342	13%
Lille	844	852	850	-1%
Limoges	164	193	181	-9%
Lyon	1439	1386	1351	7%
Martinique	210	201	203	3%
Mayotte	26	23	11	136%
Montpellier	919	845	826	11%
Nancy-Metz	652	634	659	-1%
Nantes	1887	1885	1984	-5%
Nouvelle-Calédonie	69	80	91	-24%
Nice	762	738	769	-1%
Normandie	600	584	591	2%
Orléans-Tours	620	619	626	-1%
Poitiers	399	414	414	-4%
Polynésie française	64	73	84	-24%
Reims	283	320	304	-7%
Rennes	2135	2055	2224	-4%
Strasbourg	852	858	864	-1%
Toulouse	897	845	803	12%
Paris-Créteil-Versailles (PCV)	6140	6090	6361	-3%
TOTAUX	24369	23906	24502	-1%

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Le tableau présente des données différenciées suivant les académies. Pour l'ensemble des données académiques, il faut tenir compte de la prise en charge par certaines académies des candidats de centres étrangers. Ainsi, l'académie de Bordeaux gère les candidats du Maroc, l'académie de Nantes les candidats du Bénin, l'académie de Rennes les candidats de la Côte d'Ivoire et l'académie d'Aix-Marseille les candidats de Nouvelle-Calédonie. La proportion de candidats n'ayant suivi aucune préparation (candidats libres) varie aussi fortement d'une année à l'autre.

1.3 Les résultats de la session 2024

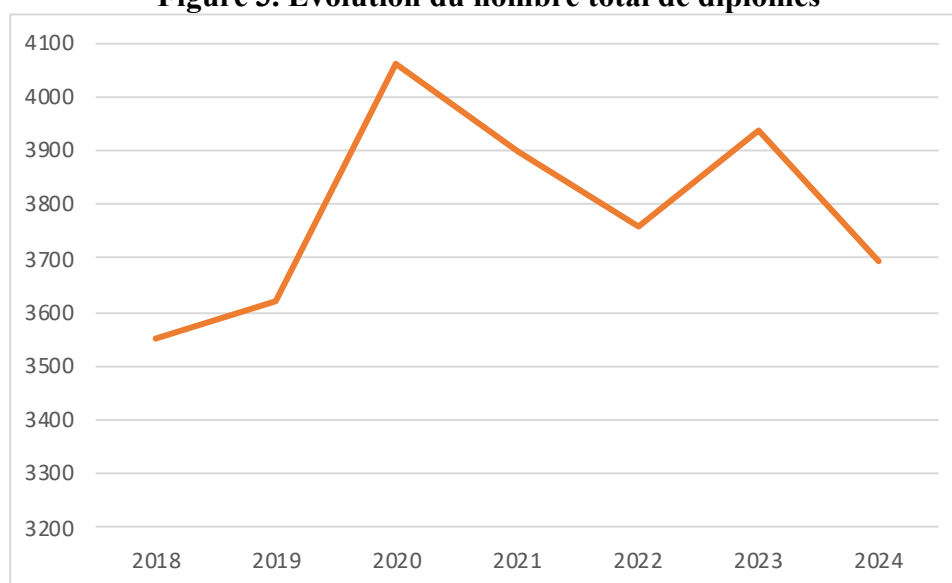
1.3.1 Une baisse du nombre de diplômés en 2024

Tableau 2. Résultats des sessions d'examen depuis 2018, en VAE et pour les épreuves ponctuelles

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Session Contrôle continu					3 124		
Épreuves ponctuelles	3632	4000	3734	3 854	890	3572	3 498
VAE	30	27	26	42	46	49	52
- Validation intégrale	6	8	1	6	4	4	3
- Validation partielle	24	19	25	36	42	45	49
TOTAL DIPLÔMÉS	3 692	4 027	3 760	3 896	4 060	3 621	3 550

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Figure 3. Évolution du nombre total de diplômés



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

3692 candidats ont été diplômés en 2024, en baisse de 8 % par rapport à la session 2023. Cette baisse est la conséquence d'une baisse du taux de réussite global à l'examen¹, 36 % contre 40,5 % en 2023. La tendance reste globalement haussière depuis 2018.

Les taux de réussite par académie (voir tableau 3) varient fortement. Ils reflètent la proportion des candidats libres parmi les inscrits (ces derniers ayant en moyenne un taux de réussite plus faible que les candidats ayant suivi une préparation) et la densité du maillage territorial des formations préparant au diplôme.

¹ Le taux de réussite est calculé par le nombre d'admis rapporté au nombre de candidats diplômables. Un candidat diplômable est un candidat qui bénéficie, pour la session 2024 et dans chacune des 13 unités d'enseignement obligatoires, d'une note non éliminatoire ou d'une dispense.

Tableau 3. Taux de réussite par académie, depuis 2022

Académies	2024	2023	2022
Aix-Marseille	34,3%	41,7%	34,0%
Amiens	40,0%	45,5%	45,1%
Besançon	54,4%	52,9%	60,7%
Bordeaux	36,1%	43,7%	35,9%
Clermont-Ferrand	41,1%	44,8%	51,6%
Corse	38,3%	36,0%	46,8%
Dijon	46,2%	49,3%	44,2%
Grenoble	41,0%	45,8%	39,0%
Guadeloupe	25,6%	24,5%	21,2%
Guyane	14,3%	13,6%	23,5%
La Réunion	29,5%	32,7%	30,5%
Lille	41,6%	54,2%	44,6%
Limoges	34,8%	45,6%	58,2%
Lyon	41,5%	44,2%	42,7%
Martinique	17,7%	29,6%	20,7%
Mayotte	5,6%	0,0%	0,0%
Montpellier	37,3%	45,4%	43,6%
Nancy-Metz	37,5%	42,8%	34,6%
Nantes	46,7%	51,5%	44,7%
Nouvelle-Calédonie	25,0%	45,0%	24,2%
Nice	31,5%	37,5%	31,9%
Normandie	40,3%	52,4%	47,1%
Orléans-Tours	35,9%	45,5%	36,77%
Poitiers	48,3%	45,5%	44,9%
Polynésie française	42,9%	26,7%	24,1%
Reims	43,4%	47,1%	37,5%
Rennes	46,8%	49,0%	41,8%
Strasbourg	45,7%	42,4%	36,8%
Toulouse	42,0%	43,0%	36,4%
Paris-Créteil-Versailles (PCV)	26,2%	28,7%	27,9%
TOTAUX	36,0%	40,5%	36,4%

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Notes. Certaines académies prennent en charge la correction de copies de centres étrangers comme le Bénin (Nantes), la Côte d'Ivoire (Rennes) ou le Maroc (Bordeaux), ce qui impacte leur taux de réussite.

1.3.2 Résultats par UE

Tableau 4. Taux de réussite et moyenne par unité d'enseignement

UE	Notes ≥10	Moyenne 2024	Moyenne 2023
Axe 1 – Droit des Affaires			
1-Fondamentaux du droit	31,1 %	7,7	7,9
2-Droit des sociétés	36,7 %	8,1	7,9
3-Droit social	39,1 %	8,6	8,8
4-Droit fiscal	35,4 %	8,2	8,9
Axe 2 – Gestion comptable et financière			
9- Comptabilité	66,1 %	11,5	11,0
10- Comptabilité approfondie	36,6 %	8,0	8,0
11- Contrôle de gestion	36,1 %	8,0	9,0
6-Finance	37,5 %	8,2	8,5
Axe 3 – Analyse économique et managériale			
5-Économie contemporaine	39,4 %	8,7	8,3
7-Management	42,7 %	8,9	9,0
Axe 4 – Communication et environnement numérique			
8-Système d'information et de gestion	43,4 %	9,0	9,2
12- Anglais appliqué aux affaires	60,7 %	10,7	9,5
13- Communication professionnelle	80,2 %	12,3	12,0
14- Épreuve facultative de langue vivante	76,8 %	12,3	11,8

Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Les taux de réussite et les moyennes varient depuis 2019, sans réelle régularité (voir tableau 2 et figures 4). Pour 2024 par exemple, certaines UE de début de formation (UE 9 par exemple) ont une moyenne en hausse, lorsque d'autres connaissent une légère chute. La moyenne en contrôle de gestion (UE11) est en forte baisse pour la session 2024 (- 1 point) mais revient à un niveau comparable à 2022, où elle s'établissait à 8,3.

Figure 4. Évolution des taux de réussite des épreuves ponctuelles par UE depuis 2019

Figure 4a. Axe 1 – Droit des affaires

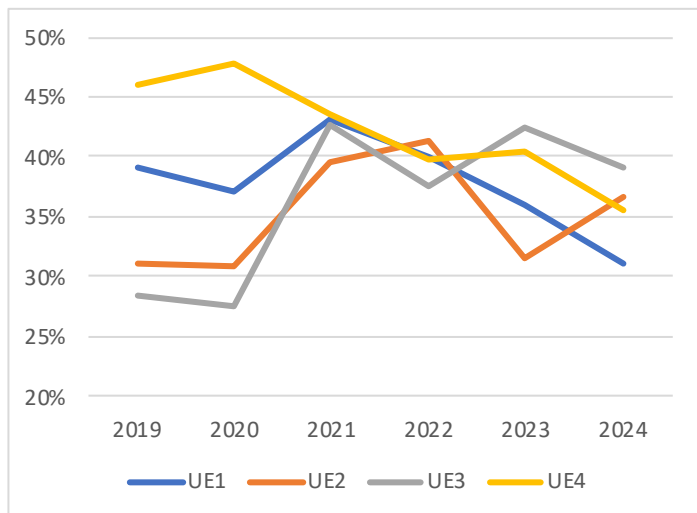


Figure 4b. Gestion comptable et financière

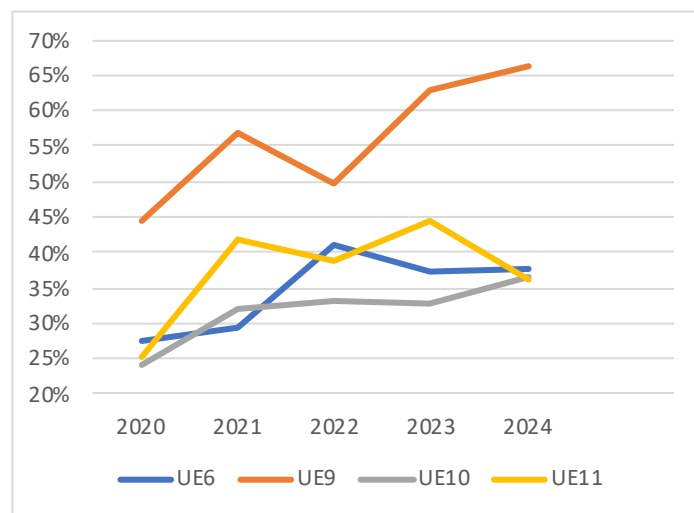


Figure 4c. Analyse économique et managériale

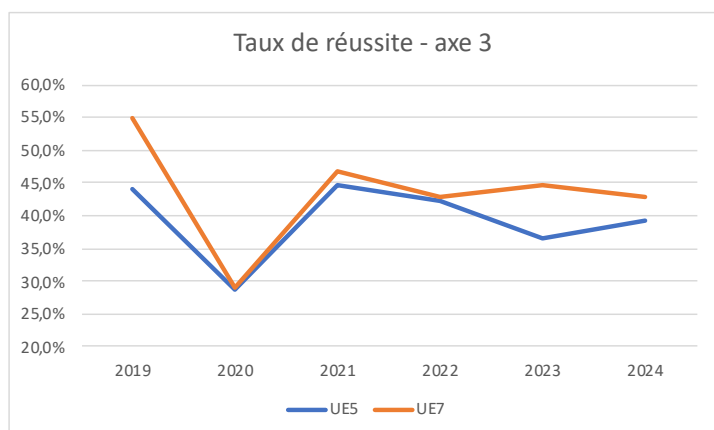
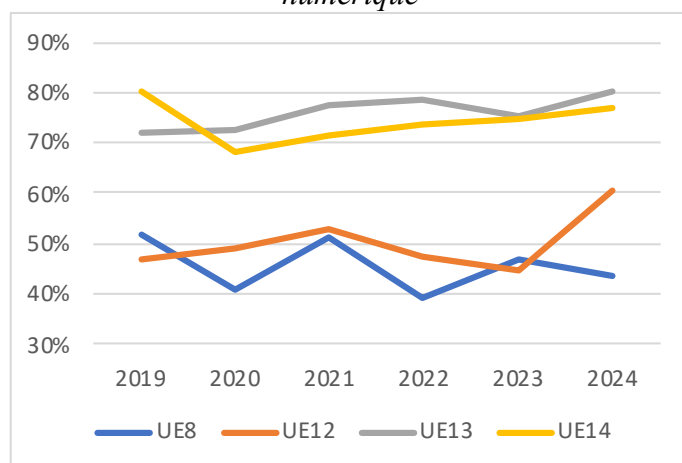


Figure 4d. Communication et environnement numérique



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

1.3.3 Fraudes

Au cours de la session 2024, le jury a dénombré un nombre important de fraudes.

Le jury tient à rappeler :

- qu'**une infraction au règlement de l'examen constitue une fraude**, notamment l'utilisation de documents et/ou matériels non autorisés, y compris le fait de porter sur soi un téléphone portable allumé.
- que le rapport de stage de l'UE 13, communication professionnelle, doit permettre au candidat de produire une réflexion personnelle sur un thème librement choisi, à partir d'une expérience professionnelle. Aussi, le fait de copier dans le corps du rapport, un document sans le signifier expressément, mais aussi d'utiliser « in extenso » le plan détaillé d'un article de recherche, constitue également une fraude.

Lorsqu'un cas de fraude est avéré, la session en cours du DCG est annulée pour le candidat, ce qui signifie, que toutes les UE passées durant la session sont annulées.

De plus, le jury peut décider de poursuivre le candidat en proposant au recteur de l'académie d'origine du **candidat une interdiction de se représenter au DCG pour un ou deux ans.**

Face au fort nombre de fraudes, le jury a décidé de sanctionner sévèrement les cas de fraudes manifestes (utilisation d'un téléphone portable, consultation de documents non autorisés) en interdisant aux candidats de se représenter au DCG aux deux prochaines sessions.

Le jury souhaite alerter les candidats sur les conséquences d'un comportement frauduleux au cours d'une épreuve : sans tenir compte des poursuites éventuelles, une fraude entraîne toujours l'annulation de toutes les UE passées lors de la session.

2 COMMENTAIRES DES RÉSULTATS POUR LES UE OBLIGATOIRES

Pour information, l'ensemble des sujets des épreuves écrites de la session 2024 est publié et accessibles gratuitement sur le site du CRCF : <https://www.crcf-edu.fr/>

Pour l'ensemble des UE, il est rappelé l'importance du soin et de l'expression écrite. Le jury regrette de trop nombreuses copies peu soignées, parfois difficilement lisibles, ou comportant de nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe. Le jury rappelle que la communication écrite est une compétence essentielle au titulaire du diplôme de comptabilité générale et gestion.

2.1 AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES

2.1.1 Fondamentaux du droit – UE 1

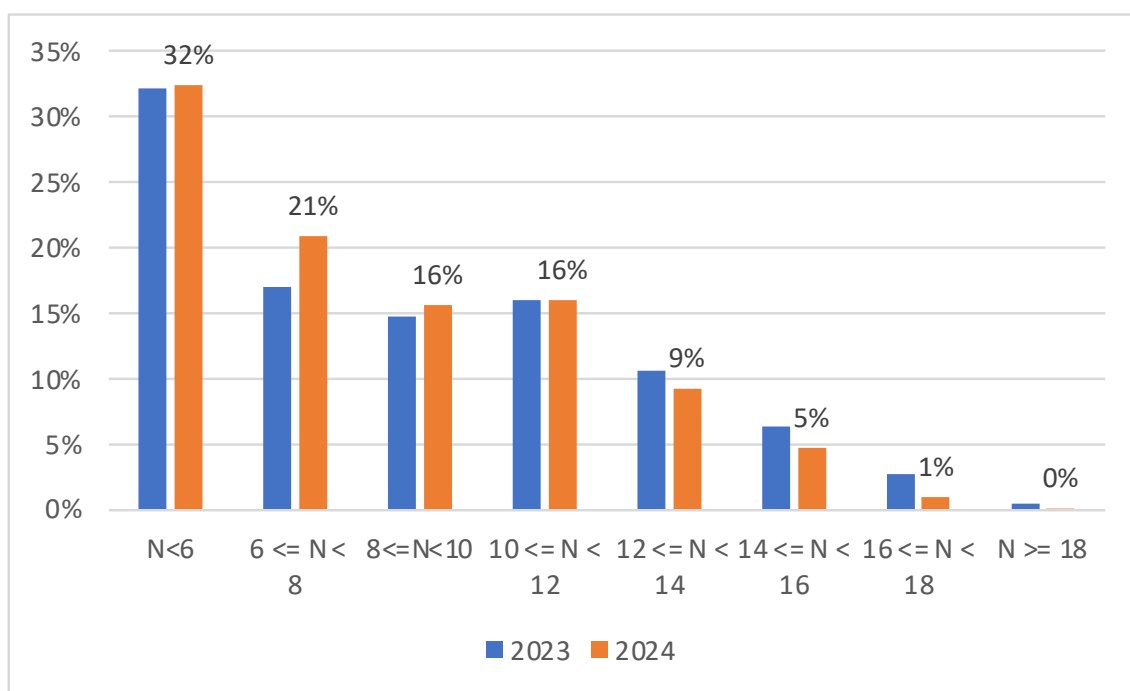
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 1 : 31,1 % (pour mémoire, en 2023 : 36,1 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	7,7
2023	8,5

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 8,7.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve et des attendus du sujet principal² (durée : 3 heures)

Comme les années précédentes, le sujet s'ancre dans un contexte professionnel, et s'accompagne d'un corpus documentaire (articles de loi, jurisprudence) sur lequel peut prendre appui le candidat. Il se compose d'une dizaine de questions, répartis en dossiers indépendants.

Le sujet 2024 comprenait 3 dossiers. Le contexte est celui d'un complexe sportif dédié au fitness, à la remise en forme et au bien-être, confronté à différents litiges dans le cadre de son activité commerciale.

Évaluation :

Dossier 1 : 8 points – 4 questions

Dossier 2 : 7 points – 4 questions

Dossier 3 : 5 points – 2 questions

Le dossier 1, les réclamations de clients, aborde successivement le droit de rétractation (les conditions de son existence et les règles relatives à son exercice, en lien avec l'arrêt proposé annexe 1) et la licéité d'une clause tarifaire au travers de l'analyse d'un contrat. Il se conclut par une interrogation sur l'intérêt d'une médiation dans le cas proposé. C'est un dossier relativement classique, centré sur le point 3 du programme, « l'entreprise et les contrats » et sur le mode de règlement alternatif des différends. Il permet d'évaluer les compétences associées³.

Le dossier 2, le renouvellement du bail commercial, s'interroge sur le caractère licite du refus du renouvellement au bail de l'entreprise, ce qui constitue une application particulière de la propriété (point 2 du programme). Il aborde ensuite des questions de procédure (jurisdiction compétente et droit d'appel), en fournissant un extrait du code de l'organisation judiciaire relative aux tribunaux spécialement désignés.

Le dossier 3, l'accident d'un client, est basé sur la distinction entre responsabilité contractuelle et extracontractuelle. Il demandait d'apprécier les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile, et les causes possibles d'exonération, en s'appuyant sur la jurisprudence fournie (arrêt de la Cour de cassation).

Conseils aux candidats

Les candidats doivent lire la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent. Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé dans la consigne afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- au fait qu'une phrase de conclusion est attendue pour répondre explicitement à la question.

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble des compétences du programme : la variété des missions énoncées par le sujet montre qu'aucune grande partie du programme ne peut être négligée. Les candidats sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme publié au Bulletin Officiel.

² Le rapport de jury ne détaille pas les attendus des sujets de la session de Nouvelle Calédonie. Ces attendus et les conseils restent similaires à ceux présentés ici. Les sujets de la session de Nouvelle Calédonie sont accessibles sur le site du CRCF.

³ Le programme du DCG et les compétences associées a été publié par un arrêté datant du 13 février 2019.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/19/Hebdo26/ESRS1900135A.htm>

Il est également indispensable que les connaissances des candidats soient à jour ce qui suppose de s'assurer de disposer d'ouvrages traitant des dernières réformes juridiques (par exemple la réforme du droit des contrats) et de suivre l'actualité en droit. Enfin, l'utilisation du vocabulaire juridique s'impose, le candidat devant être en mesure de maîtriser les notions juridiques qu'il utilise.

S'agissant du traitement des situations pratiques, les candidats doivent construire leur réponse en exposant d'abord la (ou les) règle(s) de droit nécessaire(s) à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Il est indispensable de respecter ces deux étapes (au besoin en les matérialisant sur la copie).

Il n'est en revanche pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits : seule la qualification des faits est attendue et permet aux candidats de bien identifier le cadre juridique applicable. L'argumentation doit toujours s'achever par une réponse directe et précise à la question posée au candidat.

Les documents fournis ont pour vocation d'aider les candidats, soit en fournissant un rappel ou des compléments relatifs aux règles applicables, soit en précisant par une jurisprudence les conditions d'application de ces règles. L'utilisation d'une documentation au service d'un raisonnement juridique est ainsi une compétence particulièrement importante.

Les documents peuvent plus précisément porter sur une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources.

Il est enfin fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents.

- « Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil », Jean-Luc AUBERT, Éric SAVAUX, Ed Sirey, coll. Université
- « Droit commercial », Stéphane PIEDELIEVRE, Ed Dalloz, coll. Cours ;
- « Droit des obligations », Rémi CABRILLAC, Ed Dalloz, coll. Cours.

2.1.2 Droit des sociétés et des autres groupements d'affaires – UE 2

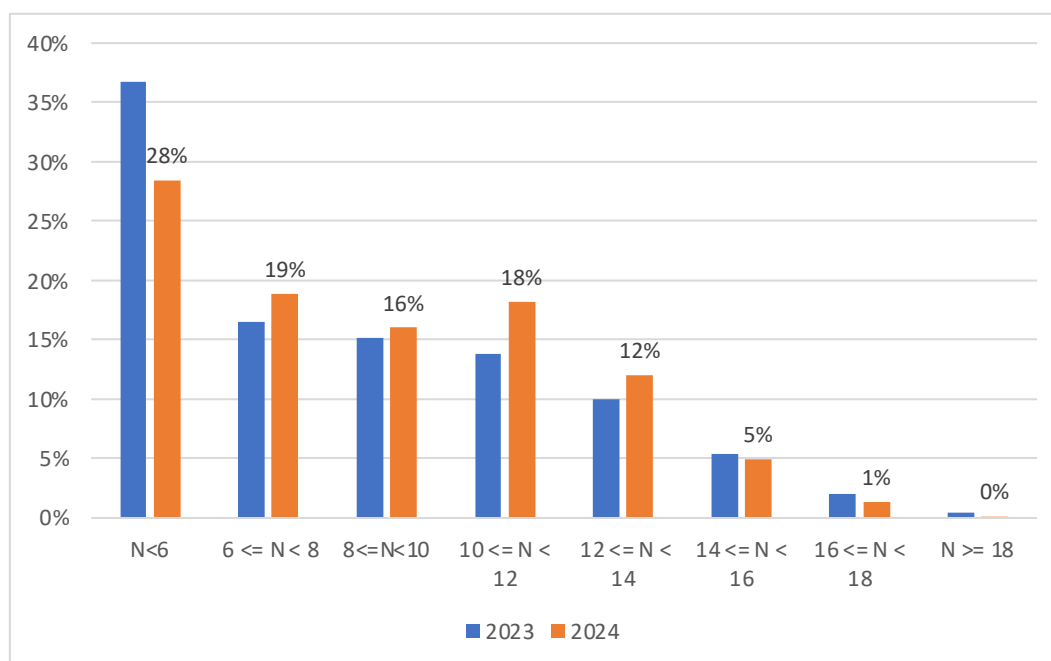
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 2 : 36,7 % (pour mémoire, en 2023 : 31,6 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	8,1
<i>2023</i>	<i>7,9</i>

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 8,9.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures)

Le sujet prend appui sur un contexte professionnel, en l'espèce la SAS RORR, qui connaît des difficultés dans sa gouvernance. Dans ce cadre, le sujet aborde différentes difficultés ou questions d'ordre juridique, qui apparaissent chronologiquement, et constituent trois dossiers indépendants.

Évaluation :

Dossier 1 : 8 points – 4 questions

Dossier 2 : 6,5 points – 3 questions

Dossier 3 : 5,5 points – 4 questions

Le dossier 1, conseiller la SAS quant aux pouvoirs de son président, permet d'aborder les thèmes de la responsabilité des associés et du fonctionnement des sociétés, en interrogeant les pouvoirs du président de la SAS. Pour ce dossier, le candidat devait utiliser un extrait des statuts de la SAS RORR. Le dossier se conclut par l'analyse d'un potentiel abus de biens sociaux, en lien avec la partie sur le droit pénal des groupements des affaires.

Le dossier 2, accompagner le changement de présidence de la SAS RORR, poursuit l'analyse du fonctionnement de la SAS en interrogeant d'une part sur les possibilités de révocation du président,

d'autre part la responsabilité d'une nouvelle associée. L'argumentation devait s'appuyer sur l'arrêt de la Cour de cassation fourni en annexe.

Le dossier 3, guider la transformation de la SAS RORR en SCA, abordait un second type de société, en questionnant la possibilité, les conséquences pour les associés et les avantages et inconvénients de cette transformation. Le candidat pouvait s'appuyer sur un document illustratif, en annexe.

Si les deux premiers dossiers ont été relativement bien traités, le dernier témoigne d'une méconnaissance du statut de la SCA. Le jury réaffirme que chaque compétence du programme peut donner lieu à évaluation lors de la certification.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent lire la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent. Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

La préparation des candidats doit couvrir l'ensemble du programme officiel de l'UE 2 du DCG (Droit des sociétés et autres groupements d'affaires). Le jury rappelle que c'est le programme officiel du DCG qui fait foi, indépendamment des choix éditoriaux des différents manuels.

Pour les situations pratiques, il est recommandé aux candidats, d'identifier, pour chaque question posée, le problème de droit soulevé. C'est la meilleure manière de bien identifier les règles de droit à mobiliser afin de les appliquer ensuite au cas. Les candidats doivent réellement s'inscrire dans cette démarche déductive pour livrer un raisonnement : identifier les règles de droit pertinentes en lien avec les faits et la question posée ; exposer ces règles de manière claire, dans leur ensemble, en centrant le propos bien sûr sur les éléments utiles (majeure) ; appliquer enfin ces règles au cas (mineure).

C'est la pertinence, la clarté et la cohérence du raisonnement juridique qui donnent lieu à l'octroi de points (et non la seule réponse factuelle ou la simple récitation d'éléments juridiques).

Dans ce contexte, les documents fournis ont pour vocation d'aider les candidats, soit en fournissant un rappel ou des compléments relatifs aux règles applicables, soit en précisant par une jurisprudence les conditions d'application de ses règles. L'utilisation d'une documentation au service d'un raisonnement juridique est ainsi une compétence particulièrement importante.

Les documents peuvent plus précisément porter sur une décision de justice, des extraits du formulaire de déclaration de constitution, des extraits de statuts de société, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources. En particulier, le jury insiste sur l'importance de l'analyse d'arrêt, et la nécessité, pour l'exposé de la solution de la Cour de cassation, que les candidats s'entraînent à reformuler le raisonnement de la Cour après l'avoir compris, ainsi qu'à en formuler la portée afin de pouvoir réutiliser l'argument juridique au sein d'une réponse.

De manière générale, les candidats doivent privilégier les réponses claires et structurées et veiller à mener de véritables raisonnements. Au-delà des connaissances, bien sûr nécessaires et attendues, ce sont véritablement ces critères qui sont valorisés.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents.

Des sites officiels :

- Legifrance - le service public de l'accès au droit. <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Service Public – le portail de l'administration française (site complémentaire de Legifrance). <http://www.service-public.fr/>
- Site de la Cour de cassation. <http://www.courdecassation.fr/>

Des blogs juridiques de qualité, par ex :

- <https://brunodondero.com/>
- <http://droit-des-affaires.eff.fr/>

2.1.3 Droit social – UE 3

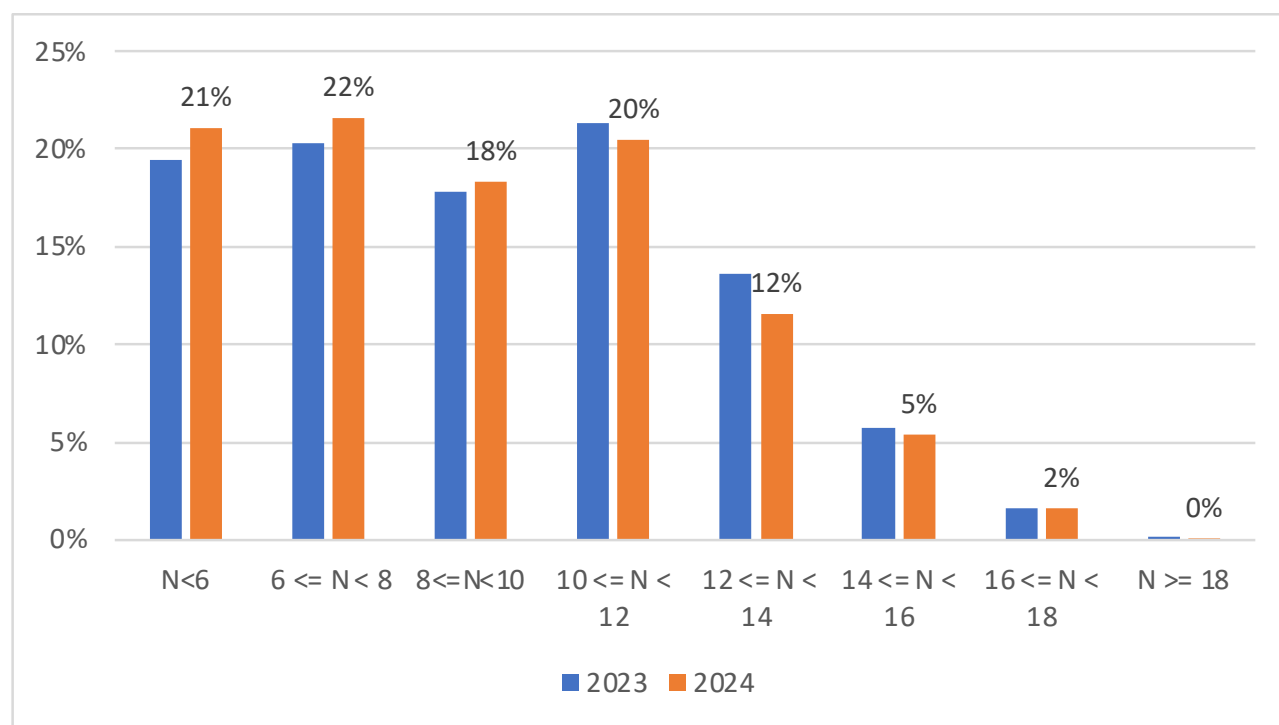
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 3 : 39,1 % (pour mémoire, en 2023 : 42,4 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	8,6
2023	8,8

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,4.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet prend appui sur le contexte de la SA ARCHIBOT, une scierie de référence dans la filière bois, employant 47 salariés à temps plein et 9 salariés à temps partiel. La société, en plein développement, fait face à différentes problématiques sociales, qui font, chacune, l'objet d'un dossier indépendant. Le sujet comporte ainsi 4 dossiers.

Évaluation :

Dossier 1 : 8 points – 4 questions

Dossier 2 : 4 points – 2 questions

Dossier 3 : 5 points – 2 questions

Dossier 4 : 3 points – 2 questions

Le dossier 1, la gestion des heures supplémentaires dans l'entreprise ARCHIBOT, s'intéresse à la rémunération des heures supplémentaires, à partir du cas particulier d'un salarié. C'est l'occasion d'une réflexion plus large sur le coût de recours à ces heures, et sur les droits associés à ce temps de travail supplémentaire. Le candidat disposait notamment d'un extrait de la convention collective du

secteur. Ce dossier s'appuie sur le point 1.1 du programme (évolution et sources du droit du travail), le point 2.4 (le temps de travail) et le point 3.3 (la négociation collective) pour évaluer les compétences associées.

Le dossier 2, la représentation des salariés chez ARCHIBOT, aborde la question de la mise en place d'un comité social et économique, en lien avec le point 3.1 du programme (la représentation collective).

Le dossier 3, le pouvoir réglementaire et disciplinaire de l'employeur, traite d'une nouvelle clause intégrée au règlement intérieur. L'analyse s'appuie sur une jurisprudence du Conseil d'État. Le cas d'une salariée intérimaire est également étudié, dans ce cadre. Ce dossier s'appuie sur le point 2.2 du programme (diversité des contrats de travail) et le point 2.7 (les pouvoirs de l'employeur) pour évaluer les compétences associées.

Le dossier 4, la santé et la protection du salarié, s'appuie sur le cas d'un salarié et de son épouse, absents pour raison médicale et en raison d'un congé maternité, pour évaluer les éventuels risques sociaux liés à leur situation, en particulier le risque de licenciement. Le dossier s'appuie sur les points 2.3 et 2.9 du programme (l'évolution du contrat de travail et sa rupture) ainsi que sur le point 4.3 (le régime de la Sécurité Sociale).

Ce sujet abordait ainsi différentes thématiques du programme, à l'aide d'un questionnaire qui s'inscrit dans la continuité des sessions précédentes.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent parcourir la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci, qu'il s'agisse des relations individuelles ou collectives de travail, ou encore du droit de la protection sociale. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme tel que publié au Bulletin Officiel.

Les candidats doivent être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances. Il est également indispensable de réaliser une veille juridique pour mettre à jour les connaissances d'autant que la matière se caractérise par sa mouvance, que celle-ci soit liée à des évolutions législatives ou jurisprudentielles.

Les réponses aux situations pratiques nécessitent d'exposer d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Ces deux étapes sont exigées par le jury. En revanche, il n'est pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. Le candidat doit achever sa réflexion par une réponse directe et précise à la question posée.

Dans ce contexte, les documents fournis ont pour vocation d'aider les candidats, soit en fournissant un rappel ou des compléments relatifs aux règles applicables, soit en précisant par une jurisprudence les conditions d'application de ses règles. L'utilisation d'une documentation au service d'un raisonnement juridique est ainsi une compétence particulièrement importante.

En particulier, le jury insiste sur l'importance de l'analyse d'une décision de justice, pour en formuler la portée afin de pouvoir réutiliser l'argument juridique au sein d'une réponse, ce qui nécessite que les candidats s'entraînent à l'exercice.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents et revues spécialisées disponibles notamment dans les bibliothèques universitaires.

- Droit du travail, droit vivant 2024, Jean-Emmanuel RAY, 32e édition, Éditions Wolters Kluwer ;
- Le Droit Social - Le droit du travail, le droit de la protection sociale, 2024-2025, Dominique GRANDGUILLOT, 26e édition, coll. Les Zooms, Éditions Gualino ;
- Droit du travail, 2025, François GAUDU, 11e édition, coll. Le Cours, Éditions Dalloz.
- Mémento social 2024, Lefebvre-Dalloz

La préparation de l'épreuve doit également s'appuyer sur la consultation régulière des revues juridiques de droit social lorsque celles-ci sont accessibles aux étudiants, notamment « La Revue Fiduciaire Social », JCP social, Semaine sociale Lamy, etc...

2.1.4 Droit fiscal – UE 4

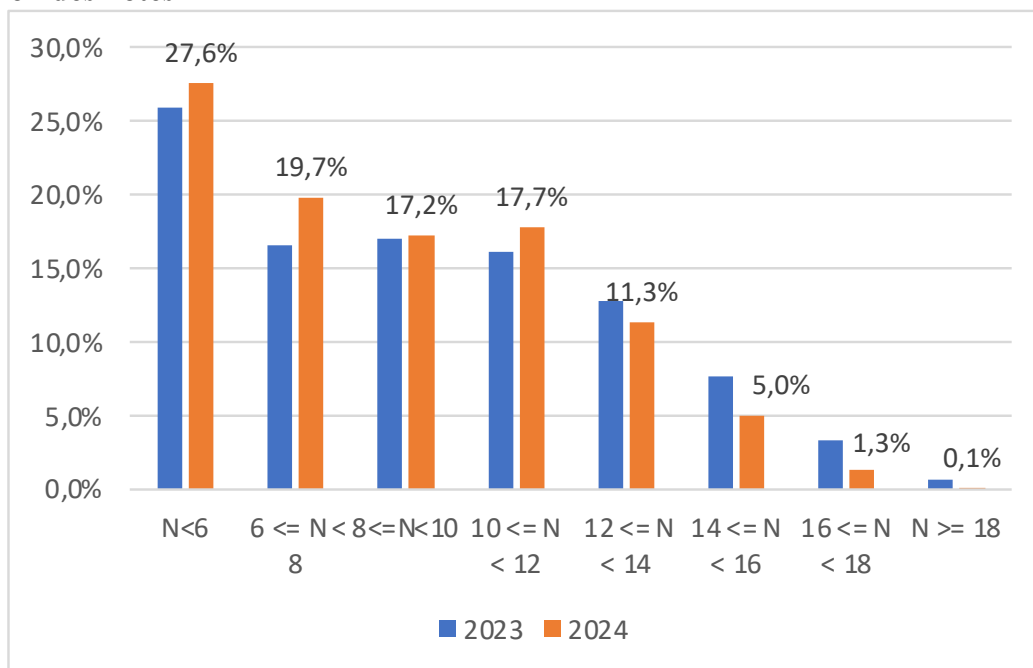
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 4 : 35,4 % (pour mémoire, en 2021 : 40,5 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	8,2
2023	8,5

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,0.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures)

Le sujet s'appuie sur un contexte professionnel, la SARL RESINA, centrée autour de deux pôles d'activité (la fabrication de mobilier d'extérieur, et l'étude de conception et la pose de pergolas). Le candidat est situé comme comptable dans cette entreprise et est amené à traiter trois problématiques fiscales, chacune constituant un dossier indépendant.

Le premier dossier, Taxe sur la Valeur Ajoutée, demande de réaliser des travaux de liquidation mensuelle de TVA et de réfléchir aux impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle activité de formation et d'un projet de cession d'un local. Les seuils des différents régimes de TVA sont fournis.

Le second dossier, l'imposition des bénéficiaires, demande de déterminer le résultat fiscal et le résultat net comptable, puis de réfléchir au choix du régime fiscal.

Le troisième dossier, l'imposition des revenus des particuliers, interroge les pistes d'optimisation fiscale d'un couple d'associés (versement des dividendes, cession d'un appartement), après avoir déterminé le revenu net catégoriel du foyer. Un extrait du bulletin officiel des finances publiques fournit quelques précisions réglementaires pour aider le candidat.

Évaluation :

Dossier 1 : 7,5 points – 5 questions

Dossier 2 : 8 points – 4 questions

Dossier 3 : 4,5 points – 4 questions

Conseils aux candidats

Le jury rappelle en premier lieu que le droit fiscal est une unité d'enseignement juridique. Cela implique que le raisonnement doit être justifié systématiquement en droit, avec l'exposé de la règle de droit et l'application. Cette exigence impose aux candidats :

- de maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci ;
- d'être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances.

L'épreuve ne se réduit pas à une épreuve de calculs fiscaux résultant de l'application de règles techniques. Ces questions représentent moins de la moitié des points du barème (48 %). L'épreuve s'attache aussi à évaluer les compétences analytiques et rédactionnelles des candidats (52 % du barème). Ces compétences sont de plus en plus importantes dans le champ professionnel. Elles demandent alors un entraînement spécifique, notamment à la rédaction de la note structurée, qui intègre l'analyse du contexte et le conseil au client. Dans ce cadre, le jury rappelle l'importance à accorder au soin et à la qualité de l'orthographe et de la rédaction.

Le jury constate une proportion de copies très faibles ou faibles plus importantes que la session précédente. Multiplier les entraînements sur des cas progressifs et variés est primordial pour s'approprier les méthodes évoquées précédemment, sans tomber dans un traitement « mécanique » des problématiques fiscales, qui pourrait s'avérer dangereux.

Enfin, le droit fiscal est une matière dense, exigeante et mouvante qui implique une veille juridique afin de s'assurer de disposer de la réglementation applicable au 1er janvier de l'année de la session d'examen. Il est possible de trouver une veille juridique mise à jour sur le site du CRCF.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- Bulletin Officiel des Finances Publiques (<http://bofip.impots.gouv.fr>)
- Code Général des Impôts (Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>)
- Mémento Fiscal Ed. Francis Lefebvre
- Dictionnaire Fiscal Revue Fiduciaire

Il est possible de trouver une veille juridique mise à jour sur le site du CRCF.

2.2 AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

2.2.1 Comptabilité - UE 9

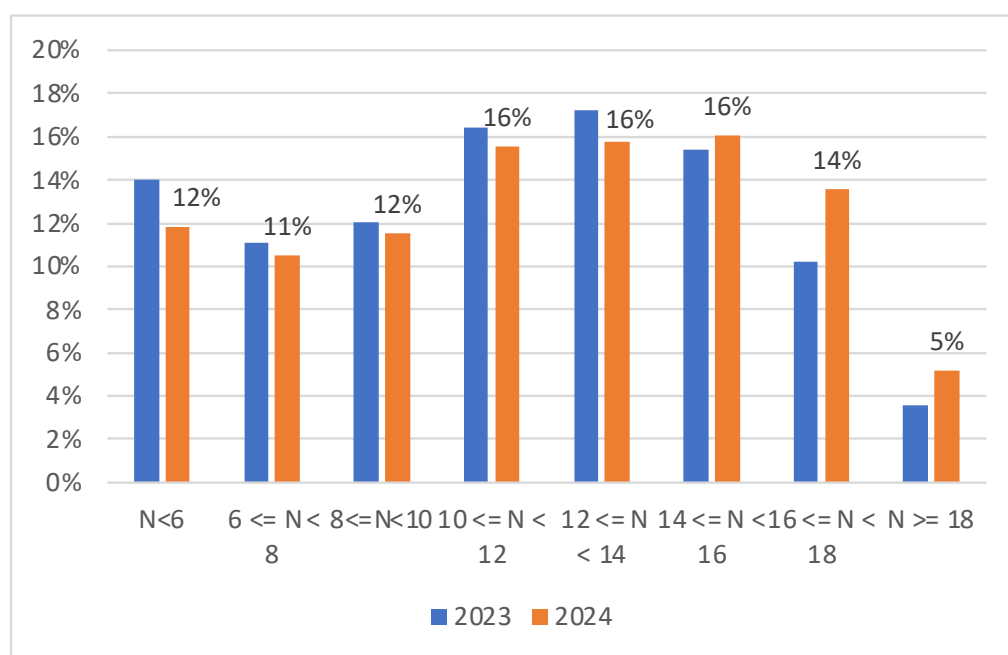
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 9 : 66,1 % (pour mémoire, en 2023 : 62,8 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	11,5
2023	11,0

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 12,3.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

Le sujet comporte 3 dossiers à traiter de manière obligatoire. Le contexte est celui de la SARL PALLUI spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de chocolats, articles sucrés d'épicerie fine et confiserie, exclusivement produits par l'entreprise. Il n'y a aucune option en matière de TVA, le taux de 20 % étant appliqué tout au long du sujet, par souci de simplification. Le candidat est positionné comme collaborateur au sein du cabinet.

Évaluation :

Dossier 1 : 11 points – 8 questions

Dossier 2 : 4 points – 5 questions

Dossier 3 : 5 points – 5 questions

Le sujet est classique dans sa structuration et son contenu avec un premier dossier portant sur les opérations courantes, un deuxième sur des opérations d'investissement et de financement et un dernier sur les opérations d'inventaire. A noter que le droit comptable est interrogé au sein des différents dossiers, selon le sujet traité.

Conseils aux candidats

Comme en atteste le taux de réussite à cette épreuve, le sujet a été très apprécié des candidats, et bien traité dans l'ensemble, ce qui atteste d'une maîtrise des fondamentaux de la comptabilité pour une majorité de candidats.

La rénovation du DCG met l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement par une évolution importante au niveau du questionnement et du barème : **les questions relevant de la technicité comptable pèsent autant que celles relevant de l'analyse**, aboutissant à une répartition des points sensiblement équivalente entre l'approche technique et les capacités d'analyse.

Cette inflexion doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier une écriture comptable, de commenter ou d'analyser des données comptables**.

Dès lors la maîtrise des fondements de la comptabilité (histoire, définition, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre d'aller au-delà de l'utilisation superficielle de la technique comptable. À ce titre, la comptabilité ne doit pas être appréhendée uniquement comme l'étude d'un plan de comptes, mais comme une suite d'usages et de conventions sans doctrine explicative. Le contenu du programme est très dense.

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer la maîtrise des principales compétences du programme, et le sujet proposé couvre volontairement une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure.

Sans que la liste des conseils soit exhaustive, il est conseillé d'appliquer la méthode suivante :

Avant l'épreuve

Il convient de réviser les définitions issues du recueil des normes comptables, d'apprendre et maîtriser les principes comptables, l'organisation comptable française ainsi que les sources du droit comptable français, de maîtriser les écritures relatives aux différentes opérations effectuées par l'entreprise et d'être capable de justifier un traitement comptable et d'analyser des données comptables.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre connaissance des sujets de l'UE 9 des sessions antérieures pour les traiter en temps limité. Ces sujets sont en accès libre sur le site du CRCF.

Le jour de l'épreuve

Les candidats doivent parcourir la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- au fait qu'une conclusion soit attendue pour répondre explicitement à la question.

Il convient alors de prendre le temps de bien lire le sujet et de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier. Il ne faut pas hésiter à rédiger une copie par dossier. Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) et faire attention aux éventuelles étourderies (écritures non équilibrées ou incomplètes, erreur de calcul...).

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Introduction à la comptabilité* », B. COLASSE et C. LESAGE, Ed. Economica ;
- « *Les fondements de la comptabilité* », B. COLASSE, Ed. La Découverte.

2.2.2 Comptabilité approfondie – UE 10

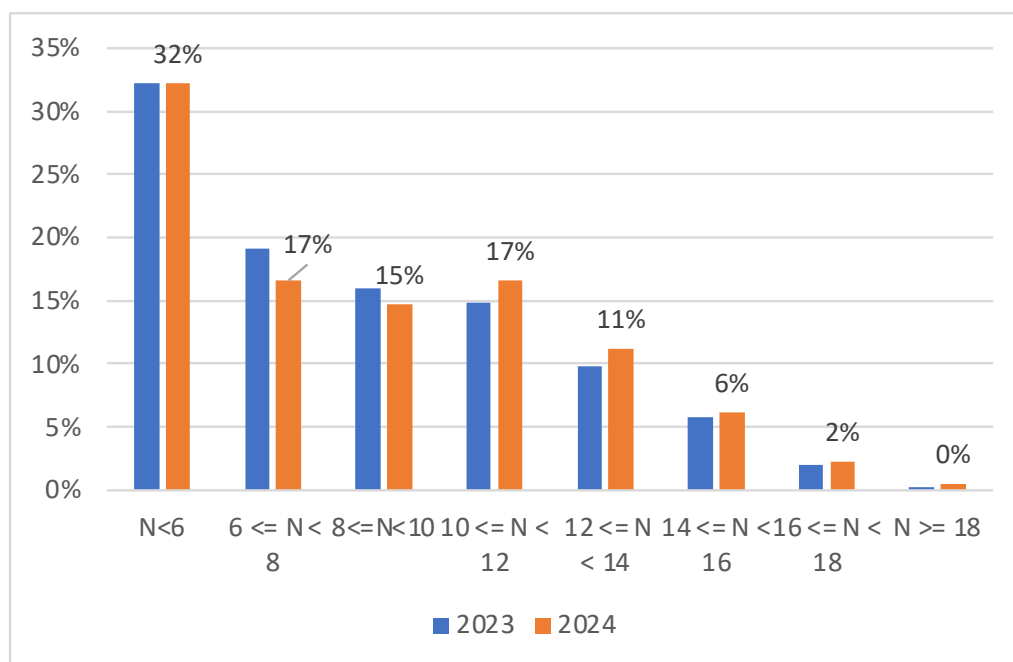
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 10 : 36,6 % (pour mémoire, en 2023 : 32,7 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	8,0
2021	8,0

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,1.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

Le sujet comporte 3 dossiers à traiter obligatoirement. Il s'appuie sur le contexte de la SAS SOUD, qui conçoit et fabrique des équipements de soudage, des systèmes de réparation pour carrosserie et des chargeurs de batteries. Les différents dossiers sont indépendants les uns des autres.

Le dossier 1 porte sur la constitution d'une société, issue d'une alliance entre l'entreprise SOUD et une entreprise de logistique détentrice d'un entrepôt. Le dossier 2 traite de certaines immobilisations incorporelles (un projet de recherche et développement) et corporelles (échange d'immobilisations entre deux entreprises). Le dossier 3 aborde la gestion des créances et de la trésorerie (abandon de créance, prêt à une filiale, prestataires comptables).

Dans la continuité des sessions précédentes, le sujet donne de l'importance au contexte, qui permet aux candidats de mieux saisir le travail attendu, et fournit des éléments pour justifier les méthodes comptables utilisées.

Évaluation :

Dossier 1 : 6,5 points – 5 questions

Dossier 2 : 8 points – 7 questions

Dossier 3 : 5,5 points – 6 questions

Conseils aux candidats

La rénovation du DCG met l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement par une évolution importante au niveau du questionnement et du barème : les questions relevant de la technicité comptable pèsent autant que celles relevant de l'analyse, aboutissant à une répartition des points proche du 40% - 60%.

Cette inflexion doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier une écriture comptable, de commenter ou d'analyser des données comptables.**

Cette exigence n'est pas intégrée par une grande partie des candidats, dont un-tiers obtient une note éliminatoire. Cela montre la nécessité de mieux préparer l'épreuve, en particulier dans sa dimension analytique.

La maîtrise des techniques comptables (définitions, rôles, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) reste essentielle pour permettre de prendre du recul par rapport aux situations proposées et de réaliser les analyses demandées. Le jury regrette une maîtrise insuffisante chez de nombreux candidats.

Le jury rappelle que l'UE de comptabilité approfondie porte sur l'ensemble du programme : il est donc important de ne faire aucune « impasse » dans les révisions. D'une manière générale, cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse si possible en prenant appui sur un centre de formation. **Aucun matériel n'étant autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers, la maîtrise du calcul mental est importante, notamment pour réaliser des contrôles de vraisemblance des sommes proposées.**

Les candidats doivent prendre connaissance rapidement de l'intégralité du sujet afin de commencer à traiter les dossiers dans lesquels ils se sentent le plus à l'aise. Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- une conclusion d'une phrase est attendue pour répondre explicitement à la question.

Il est important de lire attentivement les questions posées afin de fournir une réponse adaptée.

La relecture de ses réponses permet de vérifier s'il n'y a pas une omission de numéro de comptes ou une omission de valeur ou s'il n'y a pas d'erreur de cohérence au sein d'une analyse menée.

2.2.3 Contrôle de gestion – UE 11

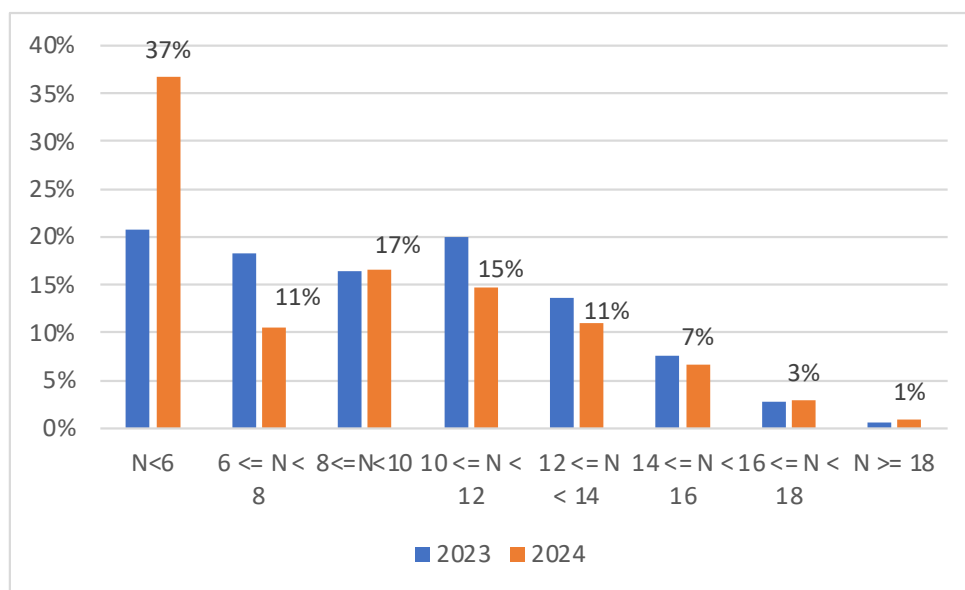
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 11 : 36,1 % (pour mémoire, en 2021 : 44,6 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	8,0
2023	9,0

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 8,8.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures)

Le sujet prend appui sur une boulangerie artisanale, qui connaît des problèmes de rentabilité, dans un contexte inflationniste. Elle cherche à restaurer ses marges à la fois en gérant mieux ses gammes et en optimisant ces approvisionnements. Le candidat est positionné comme assistant au contrôleur de gestion au sein de l'entreprise. Il doit traiter 4 dossiers, représentant différentes missions.

Le dossier 1, analyse des coûts et des marges, interroge le maintien de deux produits de l'entreprise et conduit à une réflexion sur la méthode de coût utilisée.

Le dossier 2, prévision et contrôle de la performance commerciale, cherche à évaluer la pertinence de la décision de développer les ventes de la gamme « saveur craquante », ce qui nécessite une analyse des écarts sur marge et une réflexion sur les méthodes de prévision des ventes et leur intérêt.

Le dossier 3, analyse du lancement d'un nouveau produit, questionne la pertinence de lancer un nouveau produit, par l'utilisation de la méthode des coûts cibles. Une réflexion sur les avantages et limites de cette méthode est demandée.

Le dossier 4, optimisation de la gestion des approvisionnements, consiste à optimiser le programme des approvisionnements, en prenant ici aussi du recul sur les méthodes utilisées.

Chaque dossier est noté sur 5 points.

Conseils aux candidats

La rénovation du DCG accorde une place très importante à l'analyse et l'interprétation de données quantitatives en vue d'une aide à la prise de décision, en cohérence avec les évolutions des métiers de la comptabilité. Le poids des questions analytiques est ainsi important (54 % des points pour cette session). Ces questions sont principalement de deux natures : la rédaction d'un argumentaire en vue d'une prise de décision ou la réflexion sur les méthodes utilisées pour en présenter les avantages et les limites. Cette évolution doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier, de commenter ou d'analyser des données relatives au contrôle de gestion ou des questionnements d'organisation**. Ces commentaires ne doivent pas se limiter à une simple description des éléments calculés, mais doit utiliser le contexte pour en déduire une interprétation opérationnelle.

Les concepteurs de sujet proposent ainsi un cas contextualisé à étudier, c'est-à-dire un cas « qui raconte une histoire » relative à une entité organisationnelle permettant de couvrir une large partie du programme. **En conséquence, les calculs chronophages, gourmands en temps et peu exploitables pour l'évaluation du candidat ont tendance à s'amenuiser pour privilégier la réflexion et l'éclairage de décisions de gestion. Les calculs et la technique ne constituent pas une finalité mais doivent être mis au service d'un problème opérationnel à régler.**

L'UE 11 est une épreuve difficile tant par sa durée (elle fait partie des épreuves écrites les plus longues du DCG) que par la mise en œuvre des savoirs interrogés, qui couvrent l'ensemble des thématiques au programme. La proportion importante de notes éliminatoires (37 %) reflète un déficit de préparation important pour de nombreux candidats, en particulier sur la rédaction des argumentaires qui constituent souvent des questions discriminantes. **Il est donc indispensable de se présenter à la suite d'une préparation sérieuse et rigoureuse.**

Pour la préparation de l'épreuve

Un programme annuel de formation à l'épreuve constitue le cadre idéal de préparation même si d'autres formules sont envisageables. Un travail personnel important est réclamé et doit être organisé. Il doit s'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux outils manipulés. Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé (il favorise l'entretien de la mémoire et constitue des gammes analogues à celles pratiquées par un musicien). L'entraînement sur des sujets d'annale (disponibles sur le site du CRCF) est fortement encouragé.

Pendant l'épreuve

Avant de se lancer, une lecture complète et rapide du sujet (questions et annexes) est impérative et permet d'identifier le fil conducteur et les principales difficultés. Les réponses sont souvent dans les questions suivantes. Cette première lecture permet également d'établir le *timing* de progression que vous noterez sur le sujet en indiquant l'horaire prévu d'achèvement des parties. Le barème indicatif est souvent établi proportionnellement au temps passé. La première partie est souvent longue du fait du temps nécessaire à la familiarisation avec les données. N'oubliez pas de prévoir 10 minutes incompressibles pour la relecture et le soin à apporter à votre copie. Le jury conseille de rédiger chaque dossier sur des copies séparées.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse ;
- une conclusion d'une phrase est attendue pour répondre explicitement à la question.

Outre les manuels de DCG (nombreux), vous pouvez notamment vous référer à :

- « *Le contrôle de gestion* », Henri Bouquin, éditions PUF
- « *Contrôle de gestion* », Michel Gervais, éditions Economica
- « *Pilotage de l'entreprise et contrôle de gestion* », Philippe Lorino, éditions Dunod

2.2.4 Finance d'entreprise – UE 6

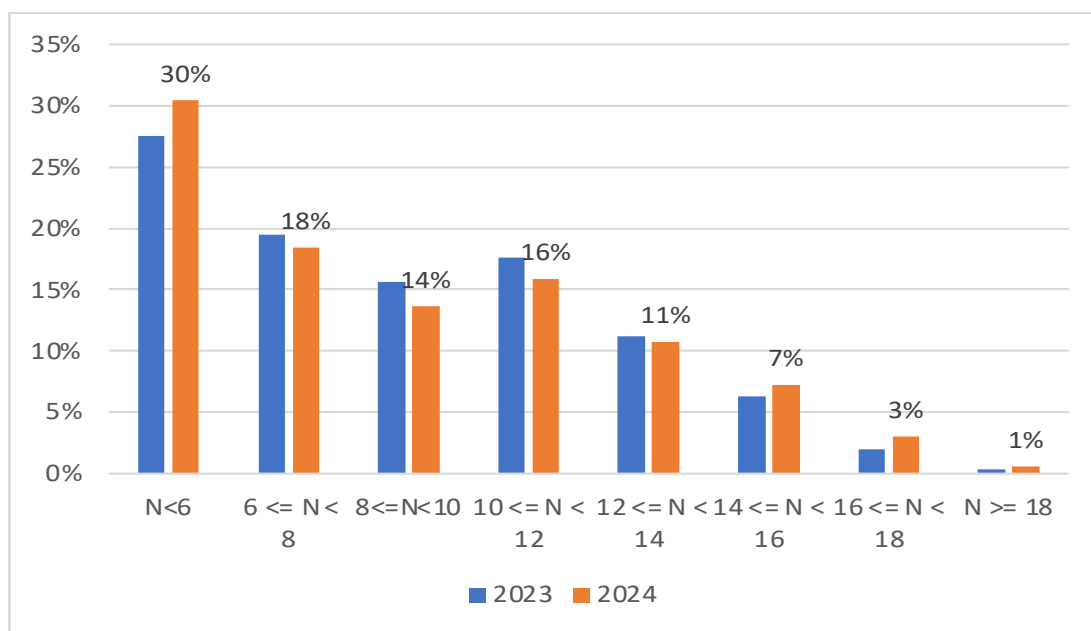
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 6 : 37,5 % (pour mémoire, en 2023 : 37,4 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	8,2
2023	8,5

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,4.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

Le sujet repose sur le contexte de la société BATI CONSTRUCTION, une entreprise de BTP. Comme l'ensemble du secteur, elle rencontre des difficultés depuis 2020. De plus l'arrivée de nouveaux concurrents l'inquiète fortement. Cette situation conduit les dirigeants à s'interroger sur la situation financière de l'entreprise. Le candidat doit ainsi réaliser un certain nombre de missions regroupées dans 4 dossiers, afin de fournir aux dirigeants un diagnostic financier sur le suivi de la trésorerie, l'analyse des performances d'un concurrent et la possibilité de réaliser de nouveaux investissements.

Évaluation :

Dossier 1 : 6,5 points – 4 questions

Dossier 2 : 4,5 points – 5 questions

Dossier 3 : 6,5 points – 4 questions

Dossier 4 : 2,5 points – 4 questions

Le premier dossier, analyse des tableaux de flux, interroge la baisse conséquente de l'activité de l'entreprise, de son résultat (qui reste cependant bénéficiaire) et de sa trésorerie, en analysant les flux de trésorerie.

Le second dossier, analyse du risque et de la rentabilité, cherche à comparer la rentabilité de l'entreprise et de son principal concurrent, puis à connaître les leviers à mettre en œuvre pour améliorer sa situation.

Le troisième dossier, projet d'investissement et de financement, analyse un projet d'investissement et son impact sur la trésorerie.

Le quatrième dossier, marché obligataire, interroge un placement complémentaire sur le marché obligataire proposé à l'entreprise, dans le but de mieux gérer sa trésorerie.

Conseils aux candidats

La rénovation du DCG accorde une place très importante à l'analyse et l'interprétation de données quantitatives en vue d'une aide à la prise de décision, en cohérence avec les évolutions des métiers de la comptabilité. **Les questions relevant des techniques financières (49 % pour la session 2024) pèsent autant que celles relevant de l'analyse (51 %).** Le candidat doit ainsi toujours avoir à l'esprit les questions suivantes :

- quel est l'objectif de la mission confiée, est-ce que je le poursuis en développant ce raisonnement ?
- quelle est la pertinence de ce que je viens de réaliser pour le diagnostic et la prise de décision dans l'entreprise ?

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive il convient d'appliquer la méthode suivante :

Avant l'épreuve

Il faut s'attacher à comprendre les mécanismes essentiels des outils et des concepts de finance, afin de pouvoir les reproduire. Il convient également de toujours faire le lien entre la théorie et les applications pratiques au niveau des entreprises. Les compétences du programme permettent d'explicitier les attendus des sujets.

Le jour de l'épreuve

Il est souhaitable de prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) et de déterminer l'ordre dans lequel il faudra traiter les dossiers.

Il s'agit de comprendre les missions confiées et identifier les attendus :

- ordonner les calculs qui sont nombreux mais nécessaires pour remplir les tableaux proposés ;
- porter une attention particulière aux questions de réflexion (diagnostic d'une situation, recommandations à formuler ...) ;
- traiter les questions avec la plus grande « sobriété » en évitant le bavardage inutile ;

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

Le jury conseille de rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.

La gestion du temps est également un élément important. Il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier et prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe).

Le jury encourage enfin fortement à s'entraîner sur les sujets d'annales (depuis 2020, date de la rénovation actuelle du diplôme). Ces sujets figurent sur le site du CRCF.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Analyse financière – information financière et diagnostic* », H. DE LA BRUSLERIE, Ed. Dunod ;
- « *Analyse financière* », A. MARION, Ed. Dunod ;
- « *Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier* », R.GILLET, JP. JOBARD, P. NAVATTE, Ed.Dalloz.

2.3 AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE

2.3.1 Économie contemporaine – UE 5

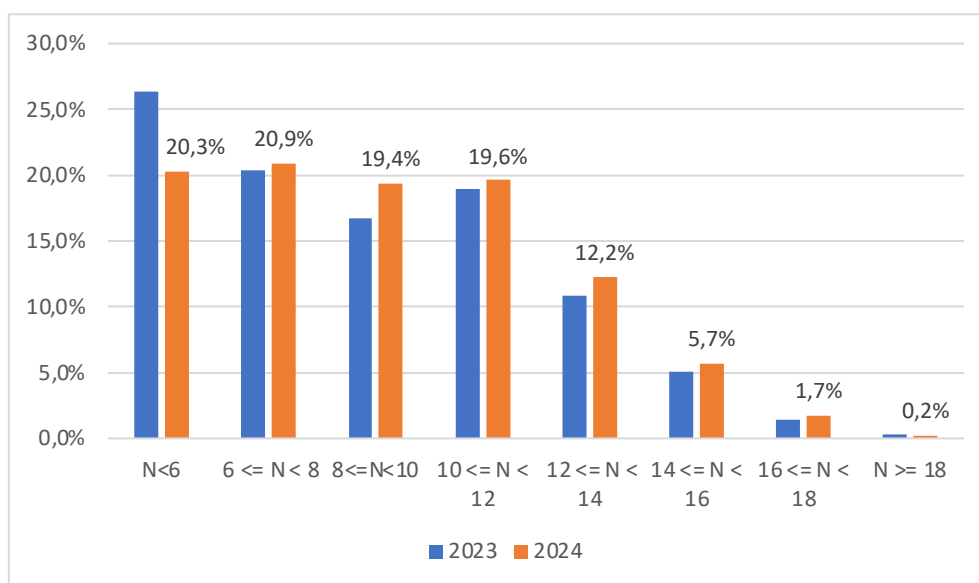
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 5 : 39,4 % (pour mémoire, en 2023 : 36,6 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	8,7
2023	8,3

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,8.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures)

Le sujet repose sur le contexte de l'Observatoire française des conjonctures économiques (OFCE) dans lequel le candidat est positionné comme stagiaire et doit préparer une conférence correspondant aux grands défis contemporains (enjeux climatiques, défis de l'emploi, intelligence artificielle) et leurs impacts sur la croissance. Le sujet se compose de deux dossiers, dans la continuité des sessions précédentes. Il propose dans un premier temps l'analyse d'un dossier documentaire puis la conception d'une argumentation à partir d'une question problématisée.

Le dossier documentaire comporte 8 documents, dont 2 de nature quantitative (tableaux et graphiques), pour un total de 7 pages, comme l'année dernière. Il est associé à trois questions autour du comportement d'épargne des ménages, des causes du chômage et de l'analyse des mesures de politique économique relatives à la filière des véhicules électriques.

La question problématisée permet de mener une analyse transversale mobilisant plusieurs points du programme : le progrès technique garantit-il la soutenabilité de la croissance économique ? Elle a un poids dans le barème légèrement supérieur au premier dossier, pour souligner l'importance des compétences d'analyse et d'argumentation qu'elle mobilise.

Évaluation :

Dossier 1 : 9 points – 3 questions

Dossier 2 : 11 points – 1 question

Conseils aux candidats

L'analyse du dossier documentaire demande au candidat d'identifier la compétence évaluée pour chacune des questions posées et de structurer sa réponse en fonction. La réponse aux questions doit reposer à la fois sur la maîtrise des techniques associées à l'analyse documentaire, notamment celles liées aux documents statistiques, et sur la maîtrise des concepts économiques associés. Les réponses aux questions doivent être structurées, et ne peuvent se contenter d'une simple paraphrase des documents.

La question problématisée doit présenter un raisonnement s'appuyant à la fois sur des notions, des relations économiques et des illustrations. À ce titre le dossier documentaire peut être mobilisé pour certaines illustrations. Une conclusion est attendue.

La réussite à l'épreuve d'économie suppose :

- un travail important d'acquisition de compétences en prenant soin de travailler les notions avec un accent particulier sur les concepts fondamentaux (d'où l'intérêt de faire des fiches) et de mise à jour de l'actualité économique (utilité d'un abonnement à un périodique) ;
- un entraînement régulier aux différents exercices proposés dans l'épreuve en apprenant à raisonner sur des tableaux et graphiques, et en s'entraînant méthodiquement au développement d'une réponse argumentée à une problématique donnée ;
- une gestion réfléchie de son temps de composition, en affectant à chaque partie de l'épreuve un temps de travail proportionnel au barème spécifique de la partie concernée et en veillant à traiter toutes les questions proposées ;
- une grande attention à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie.

Il est indispensable que les candidats prennent l'habitude de travailler à partir de statistiques. L'Insee présente des publications intéressantes en ce sens. De même, le candidat doit acquérir une capacité à prendre connaissance et à analyser rapidement un dossier documentaire.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité. Ces sujets sont disponibles sur le site du CRCF.

Outre les manuels de DCG (nombreux) et les ouvrages universitaires, les candidats pourront notamment se référer à

- Le site de l'INSEE, notamment les « Tableaux de l'économie française » ;
- Le site de la documentation française ;
- Le magazine « Alternatives économiques ».

2.3.2 Management – UE 7

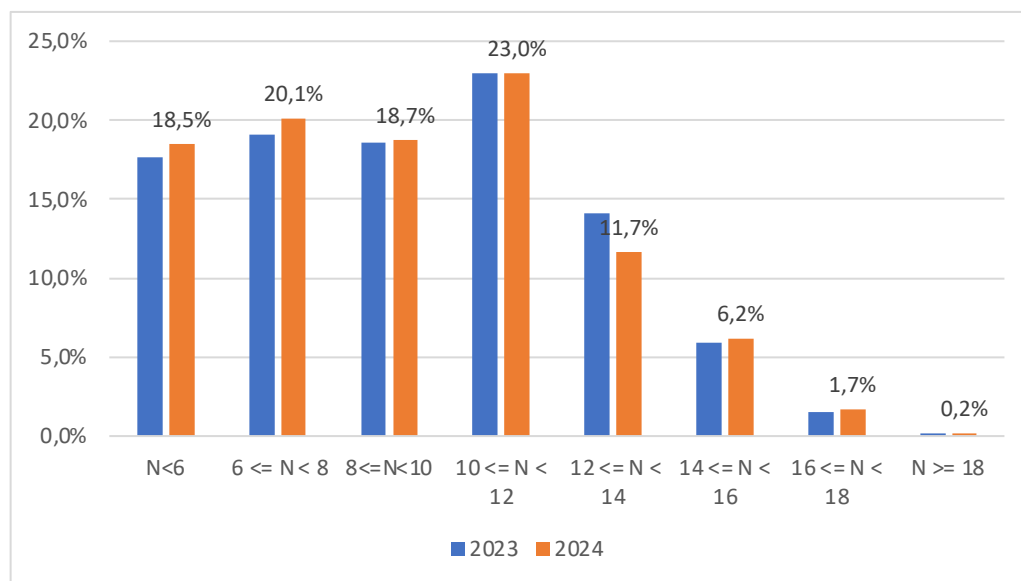
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 7 : 42,7 % : (pour mémoire, en 2023 : 44,6 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	8.9
2023	9,0

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,8.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen

Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures)

Le sujet prend appui sur l'entreprise Daan Tech, une jeune entreprise créée en 2016 pour produire et commercialiser un mini lave-vaisselle autonome, et plus largement une gamme d'appareils et de services éco-responsables. Elle est désormais confrontée à une problématique de développement, avec la nécessité de poursuivre une politique d'innovation pour lancer de nouveaux produits.

Le sujet s'articule autour de deux dossiers, avec un premier dossier visant à une analyse préliminaire de la situation de l'entreprise : les contributions des différentes parties prenantes à l'activité, les évolutions stratégiques, le marketing opérationnel de Daan Tech, et le processus décisionnel ayant conduit à internaliser la production.

Cette analyse menée dans le premier dossier permet de poursuivre la réflexion sur cette entreprise à travers le traitement de la problématique : comment Daan Tech peut-elle créer les conditions favorables à l'innovation ? Cette partie a un poids dans le barème légèrement supérieur au premier dossier, pour souligner l'importance des compétences d'analyse et d'argumentation qu'elle mobilise.

Évaluation :

Dossier 1 : 9 points – 4 questions

Dossier 2 : 11 points – 1 question

Conseils aux candidats

L'analyse documentaire cherche à évaluer des compétences issues des différentes parties du programme. Le candidat doit donc les identifier et structurer sa réponse en fonction. Il est indispensable d'acquérir les compétences inscrites dans le programme.

La réponse aux questions doit reposer sur une méthodologie rigoureuse et sur la maîtrise des concepts de management associés. Les réponses aux questions d'analyse doivent être structurées, et ne peuvent se contenter d'une simple paraphrase des documents.

La question problématisée doit présenter un raisonnement s'appuyant sur des notions managériales pour les appliquer au contexte présenté. Elle nécessite de définir le cadre de l'analyse et de la structurer, au moyen d'un plan préférentiellement apparent. La mobilisation d'un ou de plusieurs exemples d'organisations, en dehors de celle étudiée dans l'épreuve, est aussi attendue. Le candidat doit conclure, par une synthèse des arguments présentés.

Pour les deux parties de l'épreuve, il importe d'éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'organisation et les développements non argumentés par des théories et/ou des faits.

La gestion du temps est également importante pour éviter de négliger la question problématisée, alors qu'elle représente plus de la moitié des points. Un entraînement méthodique à la lecture rapide d'un dossier documentaire est fortement recommandé pour ne pas se laisser déborder par le temps et savoir dégager rapidement les informations essentielles.

Enfin, l'importance de la qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos incompréhensibles du fait de l'absence de maîtrise de la langue et/ou d'une calligraphie illisible ne permettent pas d'apprécier la qualité des connaissances et des raisonnements.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité. Les sujets sont disponibles sur le site du CRCF.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- Comportements organisationnels, Stephen Robbins, Timothy Judge, Véronique Tran, éd. Pearson ;
- Comportements humains et management, F. Alexandre-Bailly, D. Bourgeois, JP. Gruère, N. Raulet-Croset, C. Roland-Lévy, P. Scharnitzky, P. Stone, V. Tran, éd. Pearson ;
- Théorie des organisations, Alain Desreumaux, Collection : Les Essentiels de la Gestion, EMS Éditions (2015) ;
- Le management, voyage au centre des organisations, Henry Mintzberg, Ed Eyrolles.

Peuvent aussi être consultés des journaux et magazines managériaux (et économiques) : Le Monde, Les Échos, La Tribune, Management, L'Usine Nouvelle, Capital... Ces lectures sont conseillées afin d'y puiser des exemples illustratifs.

2.4 AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

2.4.1 Système d'information et de gestion – UE 8

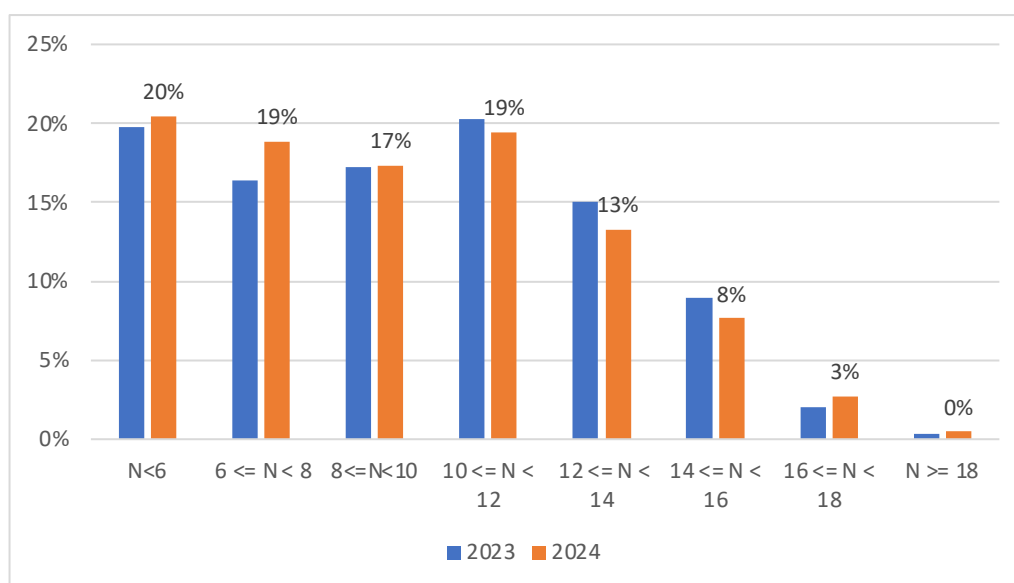
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 8 : 43,4 % : (pour mémoire, en 2023 : 46,6 %)

Moyennes :

	Moyenne globale
2024	9,0
2023	9,2

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 9,9.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures)

Le sujet s'appuie sur l'entreprise Crédit'Partner, une société de financement spécialisée dans l'octroi de crédit à la consommation. Dans ce secteur, la transformation digitale devient un facteur clé de succès et l'entreprise souhaite lancer un plan de rénovation technologique. Le sujet positionne le candidat au sein du groupe devant participer aux missions inhérentes à ces évolutions. Ces missions sont regroupées dans 4 dossiers indépendants.

Évaluation :

Dossier 1 : 4,5 points – 4 questions

Dossier 2 : 4 points – 2 questions

Dossier 3 : 5,5 points – 5 questions

Dossier 4 : 6 points – 6 questions

Conseils aux candidats

La rénovation du DCG met l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement par une évolution importante au niveau du questionnement et du barème : **les questions relevant des techniques financières pèsent autant que celles relevant de l'analyse, aboutissant à une répartition des points proche du 50 % - 50 %**. Cette inflexion

doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser les techniques, mais également être capable de justifier des choix, de commenter ou d'analyser des données liées au SIG.**

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Il est très important de travailler les compétences explicitées dans le programme, car elles décrivent explicitement les attentes de formation.

Lors de l'épreuve, une lecture globale du sujet est indispensable pour repérer les dossiers à traiter en priorité afin d'optimiser la gestion de son temps sachant que le barème donné renseigne sur le temps maximum à consacrer à un dossier. Une lecture attentive du travail demandé permet de repérer les questions et les sous-questions auxquelles les réponses apportées doivent être argumentées et toujours reliées au cas pratique.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- à bien structurer la réponse.

Un respect des règles de syntaxe est demandé lors de la rédaction des requêtes, des formules de tableur et des lignes de code, un respect des formalismes est exigé lors de la réalisation du modèle événement-résultat et du schéma des processus.

La qualité de la rédaction est appréciée tant sur le fond que sur la forme. Il est attendu des phrases complètes, sans fautes d'orthographe. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- la collection « *cahiers d'exercices* » des éditions ENI – Auteur Pierre Rigolet pour enrichir sa pratique du tableur ou des bases de données ;
- les sites internet <http://www.lemondeinformatique.fr> et <http://www.solutions-numeriques.com> afin de suivre l'évolution technologique en matière de sécurité, de réseaux ou de développement d'applications informatiques ;
- au site internet <https://www.cnil.fr> afin de comprendre les enjeux de la protection des données.
- la chaîne YouTube de Cookie connecté, qui vulgarise de nombreux concepts de l'UE8, est également intéressante pour mieux comprendre les concepts relatifs à l'aspect technologique du SI. https://www.youtube.com/channel/UC5cs06DgLFeyLIF_II71WCQ

2.4.2 Anglais appliqué aux affaires – UE 12

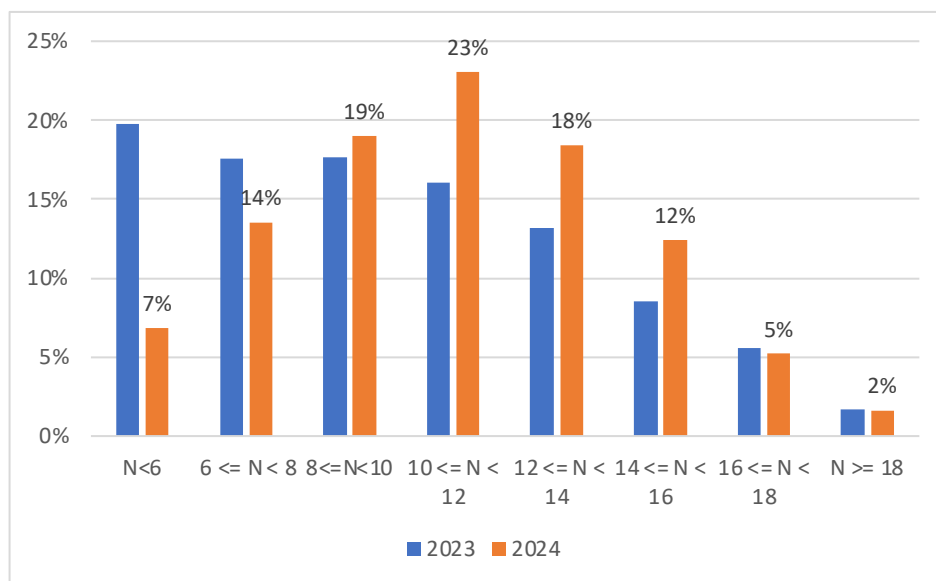
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 12 : 60,7 % (pour mémoire, en 2021 : 44,9 %)

Moyennes

	Moyenne globale
2024	10,7
2023	9,5

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 11,1.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

La session 2024 est marquée par une forte hausse de la moyenne et du taux de réussite, avec une part réduite de notes éliminatoires. La tenue d'une réunion d'harmonisation nationale a permis de préciser les attendus de l'évaluation par compétences, en vigueur depuis la rénovation de 2020.

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

L'épreuve comporte deux parties :

- I. COMPRÉHENSION

En s'appuyant sur les documents fournis, le candidat rédigera en français une note de synthèse qui rendra compte de la problématique du dossier. Le nombre de mots attendu est précisé.

- II. EXPRESSION EN ANGLAIS

1. Commentaire en anglais du document iconographique faisant partie du dossier. Le nombre de mots attendu est précisé.
2. Rédaction en anglais d'un écrit professionnel sur base d'une mise en situation. (courriel, lettre, mémo, note interne). Le nombre de mots attendu est précisé.

L'UE 12 « anglais appliqué aux affaires » oblige les candidats à démontrer qu'ils maîtrisent l'anglais au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). L'échelle globale du CECRL précise les attendus au niveau B2, qui fait référence à un « utilisateur indépendant ».

Ce dernier peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportera de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Le niveau d'anglais B2 est le quatrième niveau d'anglais sur l'échelle du CECR. Dans le langage courant, le niveau B2 pourrait s'appeler « opérationnel ». Il correspond à une « compétence opérationnelle limitée » ou une « réponse appropriée dans des situations courantes ». Cette définition explicative permet de cerner de façon concrète ce qui peut être attendu des étudiants qui passent l'épreuve UE12.

Cette dernière prévoit une évaluation au niveau B2 du CECRL pour la compréhension écrite et l'expression écrite.

Il convient de garder à l'esprit que les candidats au DCG ne doivent pas être considérés comme des spécialistes de la langue anglaise et doivent par ailleurs être évalués selon leur aptitude à utiliser une langue simple de manière efficace, mais qui n'est pas parfaite.

Gardons également à l'esprit que depuis la réforme du DCG, la majorité des candidats se situent à un niveau de Bac +1, et qu'ils ont en moyenne 19 ans. C'est la raison pour laquelle il ne s'agira pas d'avoir des exigences de concours type bac +2 ou master.

Ils ont en gros disposé d'une année pour reprendre les bases de la grammaire et du lexique de l'anglais, étape importante à laquelle viennent se greffer en simultané un apport non négligeable de lexique spécifique, ainsi que des « concepts » et des connaissances en lien avec le monde économique anglo-saxon au sens large.

Cette première année met aussi l'accent sur le développement ou le renforcement de méthodes de travail et de la maîtrise des codes de communication en anglais des affaires. C'est pourquoi, dans le cadre de cette épreuve, le respect de la méthodologie sera autant apprécié que le niveau de langue. Avec la place croissante que prend l'intelligence artificielle aujourd'hui, celle-ci pourra être utilisée au sein de l'entreprise pour parfaire compréhension et expression, à condition que les méthodes de travail et les bases attendues au niveau B2 soient bien en place.

Le programme de l'UE 12 est composé de **thèmes économiques et sociaux** et de thèmes **liés à l'entreprise** sans référence à la comptabilité dans cette langue. Les **documents** sont issus de la **vie des affaires**.

Dans l'épreuve, qui comporte deux parties, le candidat devra donc montrer une maîtrise suffisante de la langue pour rédiger une note de synthèse en français à partir de documents en anglais concernant la vie des affaires, comprendre et commenter en anglais des documents de la vie des affaires et rédiger en anglais un document commercial de base (lettre, devis, courriel, bon de commande, note de service, etc.).

L'épreuve se compose donc de deux parties distinctes permettant de tester compréhension et expression, et d'évaluer ces deux compétences aujourd'hui indispensables à l'exercice de la profession de comptable ou de collaborateur, compte tenu de l'évolution du monde économique contemporain.

Le sujet 2024

Il portait sur l'intelligence artificielle et sa place croissante au sein de l'entreprise.

Le dossier mettait en exergue les avantages et inconvénients de ce nouvel « outil », rapidement devenu incontournable. Cela amenait tout naturellement les candidats, sans les y contraindre au niveau formel, à proposer un plan classique pour leur synthèse, à savoir les avantages et les limites de l'IA.

« Quels avantages et quels dangers l'intelligence artificielle représente-t-elle pour les entreprises et les travailleurs ? ».

Le dossier ne comportait pas de difficulté lexicale majeure mais on y retrouvait du lexique spécifique, donc attendu des candidats au DCG (ex: to monitor, mental health, employee / employer, data, work-life balance, automation, white-collar workers, trade unions, etc.). Ceci renvoie à ce qui a été précisé ci-dessus au sujet de l'enrichissement lexical à développer tout au long de l'année.

En ce qui concerne le document iconographique (*cartoon*), il s'agissait d'un dessin humoristique facile à comprendre. Il était question de l'IA mais plus largement également de l'impact de la robotisation.

Comme c'est le cas pour tous les '*cartoons*' il est attendu des candidats qu'ils se consacrent en priorité à l'analyse du message du dessinateur, et pas uniquement à la simple description factuelle de l'iconographie. Les meilleurs candidats ont fourni des commentaires qui expliquent les enjeux de la robotisation plutôt que de simples descriptions ; ils ont en ce sens été valorisés.

Les meilleurs candidats sont aussi ceux qui ont su se détacher d'une vision trop binaire ou trop manichéenne de la relation homme/IA ou robot et nuancer les perspectives favorables pouvant dériver de cette situation (affûtage des compétences grâce à l'IA, création de nouveaux emplois liés aux nouvelles technologies, ...).

Conseils aux candidats

Les sujets proposés à chaque session ne se placent pas dans la perspective d'un domaine trop spécialisé et ils se situent par ailleurs toujours en phase avec les domaines économiques et la réalité sociétale du monde anglo-saxon, en phase avec un monde en constante évolution.

Cette réalité est elle-même vue au travers du prisme de la presse anglo-saxonne d'information et d'opinion au sens large, sans passer sous silence les grands problèmes de société.

Partie 1 : Compréhension

Les compétences attendues :

- Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des textes, graphiques, et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise ; si le caractère factuel de ces supports constitue la plus grande partie des attendus en termes d'items à restituer dans le compte-rendu, on attend néanmoins que les candidats puissent également repérer et faire état de certains éléments implicites présents dans les supports ou perceptibles au travers de l'agencement du dossier. Il peut s'agir de commentaires exprimés par le journaliste, d'éléments implicites figurant dans les documents ou appelés par l'agencement du dossier (écho, contraste, ironie, synchronie ou diachronie) ou présents dans le document iconographique.
- Rédiger une note de synthèse en français, à partir de documents en anglais qui composent le dossier.
- Commenter un document iconographique en anglais.
- Rédiger en anglais un document de travail.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que même si l'examen final porte sur des activités langagières de production et de réception à l'écrit, il faut veiller à travailler tout au long de l'année les activités de réception, de production et d'interaction orales et écrites. En effet, en situation professionnelle en entreprises l'utilisation de l'anglais parlé est parfois utile. Plus globalement il convient de travailler toutes les activités langagières pour s'assurer une bonne maîtrise de la langue.

Quelques préconisations concernant l'exercice de synthèse (en français)

Comme pour toute tâche d'expression écrite, quel que soit le niveau de classe, un entraînement régulier est nécessaire pour bien respecter le format de cet exercice, surtout si l'on veut maîtriser durablement la méthodologie qui s'impose.

Il est important de se relire afin de ne pas commettre de fautes de français, et de vérifier que l'ensemble est compréhensible et cohérent. Une révision des structures et de la grammaire française de base est indispensable. On s'abstiendra également d'utiliser des abréviations ou les termes de vocabulaire appartenant à un registre de langue trop familier ou relâché.

On ne peut raisonnablement rédiger une bonne synthèse si l'on n'a pas compris les documents, dont on aura distingué l'essentiel (les grandes idées, les items) de l'accessoire (détails, illustrations). Il faut prendre le temps de lire attentivement l'ensemble des documents pour dégager une problématique et construire un plan adapté. Il est conseillé de s'entraîner régulièrement à cet exercice et de s'astreindre à ne pas décrire uniquement le document, ou à le paraphraser, dans la mesure où ce qui est attendu c'est une mise en perspective des éléments descriptifs pour déterminer le sens/ ou l'objet du document et du dossier.

Il faut garder en mémoire l'importance du paratexte et s'assurer que l'analyse proposée répond bien à la question : « What's the message? », que cherche à dire/monttrer le dossier, tout en étant conscient que le message n'est pas nécessairement univoque, ou simple, mais qu'il est souvent plus nuancé.

Il est primordial de respecter le nombre de mots, car le candidat est évalué sur sa capacité à effectuer une synthèse claire et complète en respectant le nombre de mots attendus. En effet, tout comme pour le commentaire, le non-respect de cette limite de mots est pénalisé, parfois lourdement si le dépassement ou le déficit est important, et tout particulièrement si le décompte de mots mentionné par le candidat s'apparente résolument à une tentative de fraude.

Un entraînement régulier dans les conditions de l'examen est également indispensable, afin d'acquérir le rythme adéquat en matière de lecture et de rédaction et de parvenir à finir les épreuves dans le temps imparti.

Partie 2 : expression en anglais

Pour les deux parties relatives à l'expression écrite en anglais, la construction des énoncés doit être correcte. La maîtrise des règles grammaticales et syntaxiques de base constitue de ce fait un passage obligé.

Le « français » est à proscrire et il est préférable de privilégier une paraphrase à l'utilisation d'un mot en français lorsqu'un terme anglais n'est pas connu. De même, il vaut mieux rédiger en utilisant une syntaxe et des énoncés simples plutôt que des structures calquées du français mais alors souvent incorrectes. Des énoncés courts, simples mais corrects seront toujours mieux notés qu'un énoncé long et complexe, mais peu compréhensible ou erroné.

Tout comme pour la synthèse, il est très important de respecter le nombre de mots en ayant à l'esprit les règles qui prévalent (ex : « can't » = 2 mots).

Il est par ailleurs primordial d'apprendre et de réutiliser régulièrement le vocabulaire en lien avec les thèmes au programme, les termes de lexique étant spécifiques. L'élaboration de listes de vocabulaire et/ou de fiches de vocabulaire est grandement recommandée, y compris également pour revoir le vocabulaire de base appris en collège et au lycée, mais parfois oublié. Un travail sur les synonymes peut également être intéressant, car il peut servir à enrichir son expression écrite et éviter les redites.

La maîtrise d'une langue vivante passant par une exposition et un entraînement réguliers, tant à l'oral qu'à l'écrit, et il est de ce fait conseillé la lecture de quotidiens américains et britanniques (New York Times, The Guardian, The Economist, The Washington Post) ainsi que le travail d'écoute de documents sonores (NPR All Things Considered) ou d'extraits de documents vidéo (VOX, New York Times, BBC, Voice of America). Les sources sont nombreuses et variées en la matière.

Dans le même ordre d'idées, il importe de s'entraîner régulièrement au traitement de différents types de documents, et pour la seconde partie de s'entraîner à rédiger divers types d'écrits (lettre, courriel, note, mémo, etc.). Cette dernière partie, plus technique, repose sur une bonne connaissance de la terminologie spécifique et des conventions (présentations, usages) utilisées pour tel ou tel type d'écrit.

Les candidats pourront également se référer aux ouvrages ci-dessous :

- « Anglais Appliqué aux Affaires », François. Cazenave, collection Express, Dunod.
- “Business Grammar & Practice”, Michael Duckworth, Oxford Business English
- “Journal'ease vocabulaire », Judith. Andreyev, Bréal.

Pour réviser les points de grammaire principaux :

- Maîtriser La Grammaire Anglaise - Niveaux B1/B2 Du Cadre Européen Commun De Référence Pour Les Langues (Lycée Et Début Des Études Supérieures), Wilfrid Rotgé, Hatier

Pour les questions de civilisation :

- Fiches de Civilisation Américaine & Britannique, Fabien Fichaux, Ellipses
- 60 étapes-clés de la civilisation anglo-saxonne, Fabien Fichaux, Ellipses

https://web.ac-reims.fr/dsden10/exper/IMG/pdf/culture_et_civilisation_anglo-saxonnes.pdf

Pour conclure, une gestion réfléchie de son temps de rédaction est importante afin de pouvoir traiter comme il se doit toutes les parties de l'épreuve. De même, une grande attention doit être portée à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie, afin de corriger les erreurs et les coquilles qui figureraient dans leur copie.

2.4.3 Communication professionnelle – UE 13

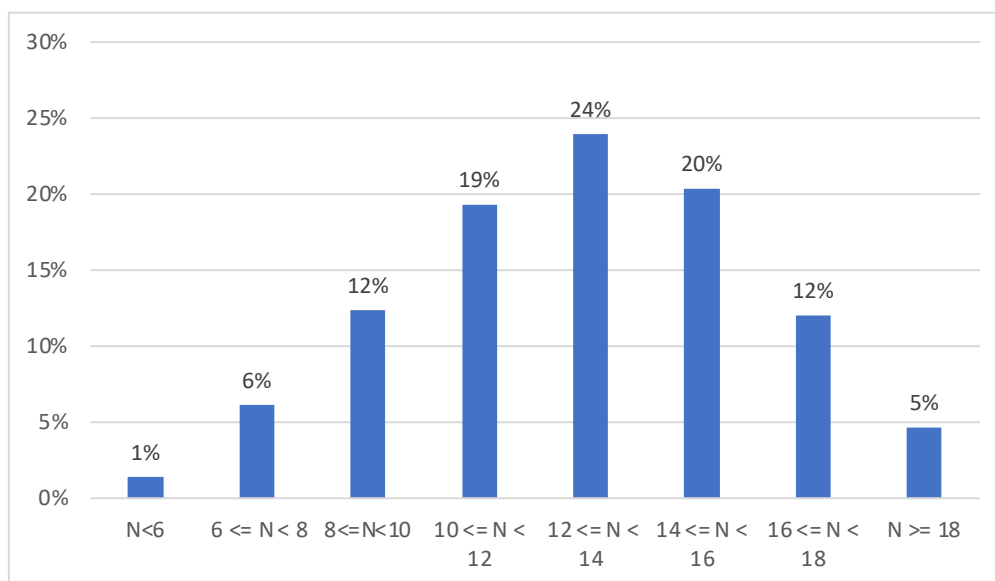
Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 13 : 80,2 % (pour mémoire, en 2023 : 75,1 %)

Moyennes

	Moyenne globale
2024	12,3
2023	12

La moyenne des seuls établissements publics et privés sous contrat s'établit à 12,5.

Répartition des notes



Source. Cyclades, application de gestion de l'examen
Note de lecture. Les chiffres présentés sont ceux de la session 2024.

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale de soutenance d'un rapport de stage dont la durée est d'au moins huit semaines ou d'un rapport portant sur une expérience professionnelle au moins équivalente.

Le rapport porte sur un sujet en rapport avec les observations effectuées pendant le stage. Le thème peut être abordé sous l'angle pratique et/ou théorique et doit permettre au candidat de faire preuve de réflexion et d'analyse critique. Le thème doit être en rapport avec au moins une UE du programme (UE1 à UE11), mais peut aborder d'autres aspects. Le thème n'est pas évalué en tant que tel.

Sur la forme, le rapport doit comprendre 3 parties :

- Attestation(s) de (ou des) l'employeur (s) certifiant la (ou les) période(s), le lieu et les missions confiées pendant le (ou chaque) stage ;
- Une présentation en **10 pages** d'une organisation dans laquelle a été effectué le stage (en totalité ou en partie) comportant la description de l'activité de l'organisation (4 pages) et la présentation et l'analyse d'un processus auquel le candidat a participé (6 pages). Il est important de préciser la place et le rôle du candidat dans la réalisation de ce processus.
- Une partie structurée de **30 pages maxi** (hors annexes) qui aborde le thème choisi par le candidat et fait l'objet de la soutenance.

La soutenance, d'une durée d'une heure maximum, se compose d'une présentation du candidat (15 minutes) et d'un entretien avec le jury. La présentation du candidat a pour objet principal de présenter le thème choisi (ou une partie du thème). Dans ce cadre, la présentation du processus et des tâches réalisées pendant le stage n'est pas utile, sauf pour illustrer certains aspects de la thématique présentée.

Le rapport et la soutenance font alors l'objet d'une évaluation distincte par la commission d'interrogation, sur la base d'une grille nationale (voir extrait ci-dessous). Cette grille reste évolutive.

Extrait de la grille d'évaluation nationale (session 2024)

		1	2	3	4	NOTE
RAPPORT - Adapter la communication au contexte						
Respecter les normes écrites de communication professionnelle (lisibilité, sommaire paginé, structuration de la présentation, illustrations, bibliographie).						
S'exprimer selon un registre professionnel adapté (orthographe, syntaxe, clarté, vocabulaire adapté).						
RAPPORT – Développer l'analyse d'un sujet en lien avec le(s) stage(s) effectué(s)						
Présenter une organisation d'accueil et son activité.						
Processus	Présenter un processus auquel le candidat a participé (en précisant l'activité réalisée par le candidat) mentionnant le logiciel professionnel mobilisé.					
	Analyser l'intérêt du processus et de l'intégration du logiciel professionnel mobilisé (ou d'une base de données).					
Choisir une thématique en lien d'une part avec l'organisation d'accueil et les pratiques professionnelles, et d'autre part avec le programme du DCG.						
Structurer de manière pertinente le rapport.						
Traitement du sujet	Être capable d'analyser le contexte dans lequel s'inscrit le sujet.					
	Parvenir à relier la pratique professionnelle aux concepts.					
	Être capable d'une analyse réflexive (et critique) par rapport aux missions confiées et à l'organisation d'accueil.					
SOUTENIR UN RAPPORT DE STAGE (forme et fond)						
Exposé	Mettre en valeur son travail en choisissant les éléments essentiels et un (ou des) outil(s) approprié(s).					
	Construire un exposé (introduction, plan cohérent, annonce de celui-ci, conclusion).					
Échanges avec le jury	Être capable pour le candidat de communiquer avec le jury lors de la phase d'entretien.					
	Formuler des réponses pertinentes aux questions du jury portant sur le thème et sur l'exposé.					
Réaliser une présentation orale (attitude générale, confiance en soi, fluidité de l'expression, niveau de langage).						
COMPÉTENCES ÉVALUÉES LORS DE L'ENTRETIEN						
Justifier de l'acquisition de deux compétences de l'UE 13 (dans le cadre de l'exposé et/ou sur demande du jury).						
NOTE GLOBALE (sur 20 points)						

Conseils au candidat

L'UE13 est avant tout une épreuve de communication professionnelle, à la fois écrite et orale. Le candidat est ainsi évalué sur ses compétences à présenter à l'écrit et à l'oral une analyse réflexive et structurée d'un thème en lien avec ses pratiques professionnelles. Dans ce contexte, le choix des supports de communication, en particulier pour la soutenance, l'aptitude à mettre en valeur son travail, l'aptitude à communiquer avec le jury sont des éléments essentiels.

La communication professionnelle écrite et orale repose par ailleurs sur des concepts, des outils et des compétences spécifiques, explicitées dans le référentiel, et qu'il convient de maîtriser.

Le thème présenté doit être en lien avec les réalisations du stage. Les candidats doivent éviter une approche trop descriptive, centrée sur les tâches effectuées en stage par exemple, mais démontrer une capacité d'analyse et de prise de recul pour justifier par exemple les démarches ou les pratiques observées.

L'absence de respect des formes de communication, en particulier sur le rapport, est pénalisée. Le jury regrette de trop nombreux rapports qui ne respectent pas le nombre de pages, sans bibliographie ou qui comportent de nombreuses fautes d'orthographe.

Il convient de rappeler que le rapport de stage est une production purement personnelle. La référence à des documents, des articles ou des recherches en ligne doit être signalée, et les sources clairement indiquées. Parallèlement, les candidats doivent maîtriser la totalité des concepts utilisés dans le rapport.

Enfin, on peut conseiller aux candidats de se tenir informés des évolutions survenues entre la rédaction de leur rapport et la soutenance. Cette actualisation sera valorisée par la commission d'interrogation.